



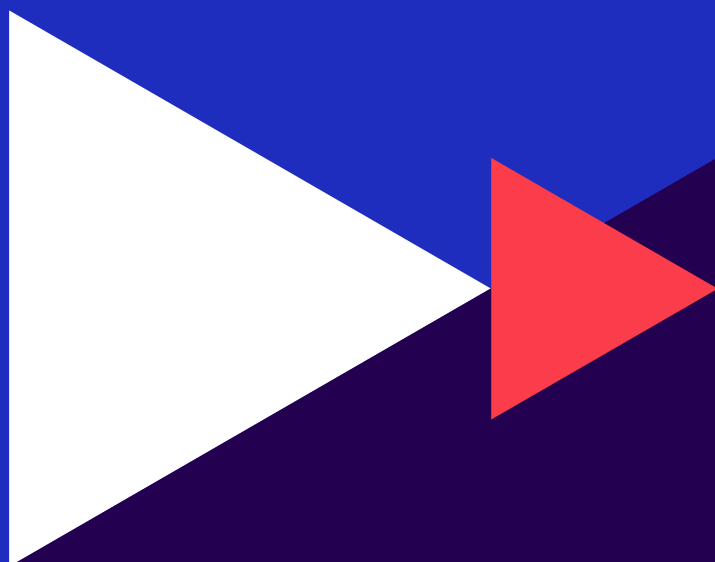
Organisation
internationale
du Travail

► ILC.114/DG/APP

► La situation des travailleurs des territoires arabes occupés

Rapport du Directeur général
Annexe

Conférence internationale du Travail
114^e session, 2026



► **La situation des travailleurs des territoires arabes occupés**

Rapport du Directeur général – Annexe



Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)

Cet ouvrage est soumis à une licence Creative Commons Attribution 4.0 International. Voir: <https://creativecommons.org/licenses/by/4.0>. L'utilisateur est autorisé à réutiliser et à partager (copier et redistribuer) l'ouvrage original ou à l'adapter (le remanier, le transformer ou s'en servir pour créer un nouveau produit) conformément aux termes de ladite licence. L'utilisateur doit clairement indiquer que l'OIT est la source de l'ouvrage et faire état de toute modification apportée au contenu original. L'utilisation de l'emblème, du nom et du logo de l'OIT n'est pas autorisée dans le cadre de traductions, d'adaptations ou d'autres œuvres dérivées.

Citations – L'utilisateur doit faire état de toute modification apportée à cet ouvrage. L'ouvrage doit être cité comme suit: *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés – Rapport du Directeur général – Annexe*, Genève: Bureau international du Travail, 2026. © OIT.

Traductions – Si cet ouvrage fait l'objet d'une traduction, celle-ci doit comporter, outre la mention de la source de l'ouvrage original, la clause de non-responsabilité suivante: *Ceci est une traduction d'un ouvrage de l'Organisation internationale du Travail (OIT) protégé par le droit d'auteur. Cette traduction n'a pas été élaborée, révisée ou approuvée par l'OIT et ne doit pas être considérée comme une traduction officielle de cette dernière. L'OIT décline toute responsabilité quant au contenu ou à l'exactitude de cette traduction, qui n'engage que la responsabilité de son ou ses auteurs.*

Adaptations – Si cet ouvrage fait l'objet d'une adaptation, celle-ci doit comporter, outre la mention de la source de l'ouvrage original, la clause de non-responsabilité suivante: *Ceci est une adaptation d'un ouvrage de l'Organisation internationale du Travail (OIT) protégé par le droit d'auteur. Cette adaptation n'a pas été élaborée, révisée ou approuvée par l'OIT et ne doit pas être considérée comme une adaptation officielle de cette dernière. L'OIT décline toute responsabilité quant au contenu ou à l'exactitude de cette adaptation, qui n'engage que la responsabilité de son ou ses auteurs.*

Œuvres de tiers – La licence Creative Commons ne s'applique pas aux œuvres incluses dans cette publication qui ne relèvent pas du droit d'auteur de l'OIT. Lorsqu'une œuvre est attribuée à un tiers, l'utilisateur de l'œuvre est seul responsable d'obtenir les autorisations nécessaires auprès du détenteur des droits et sera tenu pour seul responsable en cas de violation alléguée.

Tout différend auquel la présente licence pourra donner lieu et qui ne pourra pas être résolu à l'amiable sera soumis à l'arbitrage conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI). Les parties seront liées par toute sentence arbitrale rendue en tant que règlement définitif du différend.

Toute question concernant les droits et licences doit être envoyée à: rights@ilo.org. Des informations concernant les publications et les produits numériques de l'OIT peuvent être consultées à: www.ilo.org/publns.

ISBN 978-92-2-042577-0 (imprimé), ISBN 978-92-2-042578-7 (PDF Web)
ISSN 0251-3218

Également disponible en:

allemand: ISBN 978-92-2-042581-7 (imprimé), ISBN 978-92-2-042582-4 (PDF Web);
anglais: ISBN 978-92-2-042575-6 (imprimé), ISBN 978-92-2-042576-3 (PDF Web);
arabe: ISBN 978-92-2-042585-5 (imprimé), ISBN 978-92-2-042586-2 (PDF Web);
chinois: ISBN 978-92-2-042587-9 (imprimé), ISBN 978-92-2-042588-6 (PDF Web);
espagnol: ISBN 978-92-2-042579-4 (imprimé), ISBN 978-92-2-042580-0 (PDF Web);
russe: ISBN 978-92-2-042583-1 (imprimé), ISBN 978-92-2-042584-8 (PDF Web).

Les désignations utilisées dans les publications et bases de données de l'OIT, qui sont conformes à la pratique de l'Organisation des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'OIT aucune prise de position quant au statut juridique de tout pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières ou limites. Voir: www.ilo.org/deni-de-responsabilite.

Les opinions et vues exprimées dans la présente publication sont propres à son ou ses auteurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions, les vues ou la politique de l'OIT.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part de l'OIT aucune appréciation favorable ou défavorable.

► Préface

Comme les années précédentes, le présent rapport est soumis en application du mandat confié par la Conférence internationale du Travail en 1980. Il contient les conclusions de la mission que j'ai chargée de l'établir. Pour la troisième année consécutive, la mission n'a malheureusement pas pu se rendre en Israël et dans les territoires arabes occupés. En outre, en raison des hostilités qui ont éclaté dans la région le 28 février 2026, elle n'a pas pu aller à Amman (Jordanie), où elle devait rencontrer des interlocuteurs palestiniens en personne. Elle a cependant pu échanger de manière virtuelle avec un large éventail d'interlocuteurs arabes et israéliens, ainsi qu'avec des représentants des Nations Unies et d'autres organisations internationales et d'organisations non gouvernementales. Des réunions avec des interlocuteurs arabes avaient pu se tenir lors de missions organisées précédemment au Caire et à Damas.

Je remercie tous les interlocuteurs de la mission des informations qu'ils ont communiquées, notamment les autorités israéliennes, qui ont présenté des contributions écrites. La mission a mené ses travaux en toute impartialité, en s'appuyant sur des faits précis, et en ayant toujours à l'esprit la Constitution et le mandat de l'OIT.

Le présent rapport analyse les faits nouveaux concernant les marchés du travail, les droits des travailleurs et la gouvernance du travail à la lumière du contexte politique, juridique et économique plus large dans lequel ils s'inscrivent. Il présente aussi les mesures à prendre en priorité pour axer le relèvement et la reconstruction en Palestine sur l'emploi et le travail décent, ce qui est fondamental pour la justice sociale, la résilience et la dignité humaine.

J'aurais aimé que le rapport de cette année puisse faire état d'améliorations décisives pour le monde du travail palestinien, mais cela est impossible. À Gaza, les lieux de travail ne sont toujours que ruines, et l'on dépend partout de l'aide humanitaire. En Cisjordanie, les travailleurs continuent de subir des déplacements, d'importantes restrictions à la liberté de circulation, des opérations militaires et l'expansion des colonies. Le chômage, le sous-emploi et l'informalité demeurent élevés, et les possibilités d'éducation et de développement des compétences sont de plus en plus rares.

Les efforts redoublés de la communauté internationale pour contribuer à mettre un terme à la guerre dévastatrice à Gaza à la suite du cessez-le-feu d'octobre 2025, ainsi que les plans de stabilisation et de reconstruction nourrissent un espoir prudent. Cependant, la crise régionale risque de les compromettre et de conduire à une détérioration de la situation économique et sociale sur le terrain, déjà grave.

En définitive, les perspectives d'amélioration de la situation des travailleurs palestiniens dépendront dans une large mesure des progrès accomplis vers une solution politique associant les deux parties – les Palestiniens et les Israéliens – conformément au droit international et aux cadres pour une paix juste et durable approuvés au niveau international, ainsi que réaffirmé dans plusieurs résolutions des Nations Unies.

► Table des matières

	Page
Préface	3
Table des matières	5
Introduction	7
Chapitre 1. Conséquences de la guerre et de l'occupation pour les travailleurs palestiniens	9
Chapitre 2. Évolution de la situation économique et du marché du travail sur fond de crise multidimensionnelle de plus en plus grave	15
Chapitre 3. Droits des travailleurs palestiniens	25
Chapitre 4. Gouvernance du travail dans une situation de crise prolongée	31
Chapitre 5. Travailleurs du Golan syrien occupé	37
Chapitre 6. Promouvoir un relèvement centré sur l'emploi	39
Annexe: Liste des interlocuteurs	43

► Introduction

1. Le présent rapport du Directeur général expose les conclusions de la mission annuelle du Bureau international du Travail (BIT) chargée d'évaluer la situation des travailleurs des territoires arabes occupés. Comme les années précédentes, la mission a été menée conformément à la Résolution sur les implications des colonies israéliennes en Palestine et autres territoires arabes occupés en relation avec la situation des travailleurs arabes, adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 66^e session (1980)¹. Elle a tenu compte des principes et objectifs énoncés dans la Constitution de l'Organisation internationale du Travail (OIT), y compris la Déclaration de Philadelphie, ainsi que du corpus de normes internationales du travail. Elle a également tenu compte des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU)², ainsi que du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme³.
2. La mission a examiné la situation des travailleurs du territoire palestinien occupé (la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et Gaza) et du Golan syrien occupé⁴.
3. Le Directeur général a confié la direction de la mission à Konstantinos Papadakis, Conseiller principal au Département de la gouvernance du travail et des politiques sectorielles. L'équipe de la mission était composée de Kee Beom Kim, spécialiste des politiques macroéconomiques et des politiques de l'emploi au Département de l'emploi, des compétences et des entreprises durables; de Martin Oelz, spécialiste principal de l'égalité et de la non-discrimination au Département de la protection des travailleurs et de la protection sociale; et d'Elisa Webber, juriste au Département des normes internationales du travail. Dan Cork, Représentant de l'OIT à Jérusalem, ainsi que Rasha El Shurafa et Dalal Abu Saleh, respectivement spécialiste des programmes et des opérations et assistante aux opérations au bureau du Représentant de l'OIT à Jérusalem, ont participé aux préparatifs de la mission et appuyé cette dernière dans ses travaux. Mohamed Anas Sabee, Coordonnateur de pays de l'OIT pour la République arabe syrienne, a facilité les réunions du chef de la mission avec les mandants syriens. Katherine Landuyt, qui a été membre de la mission pendant de nombreuses années et est actuellement spécialiste principale des politiques de migrations de main-d'œuvre au Département de la protection des travailleurs et de la protection sociale, est intervenue en qualité de conseillère technique.

¹ OIT, [Résolution sur les implications des colonies israéliennes en Palestine et autres territoires arabes occupés en relation avec la situation des travailleurs arabes](#), Conférence internationale du Travail, 66^e session, 1980.

² Notamment des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 497 (1981), 1397 (2002), 1515 (2003), 1850 (2008), 1860 (2009), 2334 (2016), 2712 (2023), 2720 (2023), 2728 (2024), 2735 (2024) et 2803 (2025) du Conseil de sécurité.

³ En particulier de la Convention de La Haye de 1907 (concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre) et de la quatrième Convention de Genève (relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre).

⁴ En adoptant, à sa 113^e session (2025), la Résolution concernant le statut de la Palestine à l'OIT et les droits de participation de la Palestine aux réunions de l'Organisation, la Conférence internationale du Travail a décidé que la Palestine devrait être invitée à participer aux réunions de l'OIT en qualité d'État non membre observateur. L'État de Palestine a ensuite informé le Directeur général qu'il convenait d'utiliser la dénomination «État de Palestine» pour désigner la Palestine à l'OIT. L'expression «territoire palestinien occupé» reste valable pour désigner l'espace géographique constitué de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et de la bande de Gaza, lorsque le contexte l'exige. Lorsqu'il est question, outre ces territoires, du Golan syrien occupé, c'est l'expression «territoires arabes occupés» qui reste utilisée.

4. Face au refus des autorités israéliennes de délivrer des visas, la mission n'a pas pu organiser de réunions sur place, pour la troisième année consécutive. En outre, en raison des hostilités qui ont éclaté dans la région le 28 février 2026, elle n'a pas pu aller à Amman (Jordanie), où elle devait rencontrer des interlocuteurs palestiniens en personne. Elle a donc organisé depuis Genève des réunions en visioconférence avec des interlocuteurs palestiniens, israéliens et autres, du 1^{er} au 11 mars 2026. Elle s'est notamment entretenue avec des représentants de divers ministères et institutions palestiniens, des partenaires sociaux, d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'instituts de recherche, ainsi qu'avec des entrepreneurs et des travailleurs. Elle a également eu des réunions avec des employeurs, des syndicats et des ONG israéliens. Elle a reçu des contributions écrites de représentants du gouvernement d'Israël. Elle a par ailleurs consulté des représentants de l'ONU et d'autres organisations internationales ainsi que de missions diplomatiques.
5. En outre, le chef de la mission a tenu des consultations avec de hauts responsables de la Ligue des États arabes, de l'Organisation arabe du travail et du Comité national pour l'administration de Gaza les 16 et 17 février 2026, au Caire, et avec des mandants syriens les 19 et 20 février 2026, à Damas.
6. Un large éventail d'acteurs arabes et israéliens ont coopéré avec la mission en fournissant, oralement ou par écrit, des informations factuelles, sur la base desquelles le présent rapport est établi.
7. Le rapport est organisé comme suit. Le chapitre 1 analyse les évolutions politiques, juridiques et économiques qui transforment le monde du travail et le marché du travail palestiniens. Le chapitre 2 décrit la situation actuelle de l'économie et du marché du travail à Gaza et en Cisjordanie. Le chapitre 3 montre les effets du conflit, de l'occupation et de la colonisation sur les droits des travailleurs palestiniens. Le chapitre 4 expose les initiatives menées par l'État de Palestine dans le domaine de la gouvernance du travail. Le chapitre 5 traite de la situation des travailleurs du Golan syrien occupé. Le chapitre 6 définit les mesures à prendre en priorité pour favoriser un relèvement du marché du travail palestinien qui soit centré sur l'emploi et fondé sur les droits et donner aux travailleurs des moyens d'action dans le contexte plus large du redressement et de la reconstruction.

► Chapitre 1. Conséquences de la guerre et de l'occupation pour les travailleurs palestiniens

8. À la suite des attaques dévastatrices menées par le Hamas contre Israël en octobre 2023, dans lesquelles près de 1 200 Israéliens et ressortissants étrangers ont été tués et quelque 230 personnes ont été enlevées puis retenues en otages dans la bande de Gaza, les opérations à grande échelle conduites par l'armée israélienne ont fait de très nombreux morts (plus de 72 000 jusqu'au mois d'avril 2026 ⁵), causé la destruction d'une grande partie des infrastructures, provoqué des déplacements massifs et plongé l'enclave dans une situation dramatique du point de vue humanitaire, économique et du marché du travail. En Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, les restrictions à la liberté de circulation, l'expansion des colonies de peuplement ⁶, l'intensification des opérations militaires, la violence des colons et les déplacements de population limitent en permanence les possibilités d'emploi et de revenu et compromettent les moyens de subsistance, et cette tendance s'accroît depuis 2023. À bien des égards, les perspectives des travailleurs palestiniens dans tout le territoire ont rarement été aussi sombres.

Nouvelles initiatives internationales pour la paix

9. La Déclaration de New York sur le règlement pacifique de la question de Palestine et la mise en œuvre de la solution des deux États ⁷, issue d'une conférence internationale organisée par la France et l'Arabie saoudite en juillet 2025, a été approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 12 septembre 2025 ⁸. Le même mois, un accord concernant un Plan d'ensemble visant à mettre fin au conflit à Gaza a été annoncé, sous l'impulsion du Président des États-Unis d'Amérique, puis un cessez-le-feu est entré en vigueur à Gaza en octobre 2025. Le plan d'ensemble a ensuite été approuvé par le Conseil de sécurité de l'ONU en novembre 2025 ⁹. En janvier 2026, tous les otages israéliens, vivants ou morts, avaient été libérés ou leurs dépouilles restituées. Ces évolutions ont fait naître l'espoir qu'une stabilisation et une reconstruction étaient possibles et qu'un chemin vers une paix durable pourrait être trouvé.
10. Le Conseil de sécurité a également salué la création d'un Conseil de la paix chargé de superviser la mise en œuvre de certains volets du plan d'ensemble et de soutenir les efforts de reconstruction par l'intermédiaire d'un mécanisme de gouvernance transitoire, comprenant notamment un Haut-Représentant pour Gaza et le Comité national pour l'administration de Gaza. Composé de technocrates palestiniens, le Comité national pour l'administration de Gaza est chargé de coordonner la gouvernance civile et la fourniture de services publics pendant la phase de

⁵ Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), «[Reported impact snapshot: Gaza Strip \(8 April 2026\)](#)».

⁶ Dans sa [résolution 2334 \(2016\)](#), le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies affirme que «la création par Israël de colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, n'a aucun fondement en droit et constitue une violation flagrante du droit international et un obstacle majeur à la réalisation de la solution des deux États et à l'instauration d'une paix globale, juste et durable» (paragr. 1).

⁷ Assemblée générale des Nations Unies, [Déclaration de New York sur le règlement pacifique de la question de Palestine et la mise en œuvre de la solution des deux États](#), A/CONF.243/2025/1, annexe.

⁸ ONU, «[General Assembly Endorses New York Declaration, Charting Path to Palestinian Statehood](#)», 12 septembre 2026.

⁹ Conseil de sécurité de l'ONU, [Résolution 2803 \(2025\)](#), adoptée par le Conseil de sécurité à sa 10046^e séance, le 17 novembre 2025, paragr. 1.

transition, ainsi que de faciliter la reconstruction ¹⁰. Lors de la rédaction du présent rapport, ce comité était basé au Caire et n'était pas encore pleinement opérationnel. Le Conseil de la paix s'est réuni pour la première fois à Washington le 19 février 2026. À cette occasion, plusieurs de ses membres se sont engagés à verser 17 milliards de dollars des États-Unis (dollars É.-U.) pour l'aide humanitaire à Gaza et la reconstruction de l'enclave ¹¹. La Banque mondiale, l'Union européenne (UE) et l'ONU ont estimé qu'environ 71 milliards de dollars É.-U. seraient nécessaires pour remettre en état les infrastructures physiques et sociales, rétablir les services et permettre aux travailleurs de retrouver un emploi ¹².

Gaza sous perfusion sur fond de cessez-le-feu précaire

11. Malgré les efforts déployés aux fins de la mise en œuvre du plan d'ensemble, la violence et l'insécurité persistent dans l'enclave. Selon le ministère gazaoui de la Santé, 689 Palestiniens ont été tués et 1 860 blessés entre l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, le 10 octobre 2025, et le 25 mars 2026 ¹³.
12. Si l'accès humanitaire a commencé à s'améliorer et que de nouveaux lieux d'enseignement temporaires ont ouvert leurs portes, les entreprises et l'économie gazaouies sont toujours en ruines et la pénurie d'emplois est criante. L'emploi est concentré principalement dans les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales (ONG), quelques petits ateliers de recyclage, les commerces de rue et les activités de subsistance. Malgré un coût de la vie élevé, les personnes qui ont un emploi sont souvent payées de manière irrégulière ou ne reçoivent qu'une petite partie de leur salaire, inférieure au salaire minimum légal, et sont de plus en plus souvent recrutées au moyen de contrats journaliers ou dans le cadre de programmes de type «travail contre rémunération». Les activités agricoles et de pêche sont fortement restreintes. Plus de 2 millions de Gazaouis seraient confinés sur moins de 50 pour cent du territoire de l'enclave (au-delà de la «ligne jaune» établie par Israël) ¹⁴. Le travail indépendant à distance via des plateformes numériques, qui constitue l'un des rares moyens pour les jeunes Gazaouis qualifiés de générer des revenus à l'étranger, reste entravé par le manque d'espaces de travail, les défaillances de l'alimentation électrique et l'instabilité de la connexion à Internet.
13. Parmi les mesures essentielles mises en avant par les interlocuteurs de la mission pour relancer l'économie, créer des emplois et faire avancer la reconstruction à Gaza figurent la levée des restrictions entravant l'entrée des personnes et des biens à Gaza, y compris certains matériaux actuellement interdits car considérés comme des «biens à double usage» ¹⁵, la mise en place d'institutions chargées d'assurer la gouvernance du marché du travail et le développement des compétences, et l'appui aux acteurs du secteur privé à Gaza.

¹⁰ Voir «National Committee for the Administration of Gaza (NCAG): For a free, peaceful, and prosperous Gaza».

¹¹ Aamer Madhani et Matthew Lee, «Trump Gets Pledges for Gaza Reconstruction and Troop Commitments at Inaugural Board of Peace Talks», Associated Press, 19 février 2026.

¹² Banque mondiale, UE et ONU, *Gaza Strip Rapid Damage and Needs Assessment*, avril 2026, 21.

¹³ OCHA, «Humanitarian Situation Report», 27 mars 2026.

¹⁴ OCHA, «Humanitarian Situation Update #342: Gaza Strip», 20 novembre 2025.

¹⁵ Le terme «biens à double usage» désigne les machines, le matériel, le carburant et les autres éléments entrant dans les processus de production qui sont susceptibles d'être utilisés à des fins militaires. Voir Gisha, «Essential and Denied: Israel's Dual-Use Policy in Gaza», 17 mars 2026.

Occupation et escalade de la violence en Cisjordanie

14. Le système de plus en plus complexe de restrictions d'accès et de restrictions à la liberté de circulation a des répercussions directes sur l'économie palestinienne, les entreprises, le marché du travail et les droits des travailleurs. Les opérations militaires ont provoqué la destruction de logements, endommagé des moyens de production et causé des déplacements de population, perturbant ainsi l'accès à l'emploi, à l'éducation et aux services de base. Les violences commises par les colons sont en hausse, en particulier dans les zones rurales du nord, et se sont encore intensifiées depuis le début des hostilités dans la région, en février 2026, menaçant la sécurité des travailleurs palestiniens et leur accès à la terre, la production agricole et la viabilité des petites entreprises ¹⁶.
15. Les Accords d'Oslo ¹⁷, qui ont notamment établi des mécanismes officiels de dialogue et de coordination entre le gouvernement d'Israël et l'Autorité palestinienne en ce qui concerne la circulation des travailleurs palestiniens, les permis de travail et les transferts de recettes, voient leurs fondements institutionnels s'éroder toujours plus, ce qui a des conséquences directes sur les perspectives économiques et d'emploi, qui dépendent de cette coopération. Cette érosion s'illustre dans de récentes décisions du gouvernement israélien qui ont des répercussions sur l'administration foncière et la gouvernance dans les zones A, B et C de la Cisjordanie ¹⁸. Ces décisions sont perçues par beaucoup comme ouvrant la voie à une nouvelle expansion des colonies, entre autres, et comme portant atteinte à la solution des deux États ¹⁹, en dépit de la reconnaissance de l'État de Palestine par plusieurs pays en 2025 ²⁰.

Aggravation de la crise budgétaire et financière

16. En 2025-26, la crise budgétaire qui touche la Palestine s'est fortement aggravée. Outre les conséquences économiques de la guerre à Gaza et de la diminution de l'aide internationale ²¹, l'un des principaux facteurs à l'origine de cette crise est la retenue par Israël des recettes fiscales et douanières palestiniennes, qui représentent environ les deux tiers des recettes totales du gouvernement. L'interruption complète de ces transferts depuis mai 2025 laisse très peu de liquidités au gouvernement de l'État de Palestine pour payer les fonctionnaires, maintenir les services de base et la protection sociale, et honorer ses obligations financières. Si ces transferts

¹⁶ Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, *Les colonies de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé*, A/HRC/61/70, 4 février 2026, paragr. 39-41.

¹⁷ Série d'accords conclus, entre 1993 et 1995, entre le gouvernement d'Israël et l'Organisation de libération de la Palestine établissant des dispositions provisoires en matière d'autogouvernance pour une période de transition de cinq ans, au cours de laquelle les questions relatives au statut permanent devaient être négociées en vue de parvenir à une solution sur la question des deux États. Le Protocole de Paris (1994), qui s'y rapporte, fixe le cadre des relations économiques. Les négociations n'ont pas été menées à leur terme.

¹⁸ Conformément à l'Accord d'Oslo II, la zone A comprend les centres urbains (environ 18 pour cent de la Cisjordanie) et est placée sous contrôle palestinien en matière d'administration civile et de sécurité. La zone B comprend les petites villes et les zones périurbaines; elle est placée sous contrôle israélien en matière de sécurité et sous contrôle palestinien en matière d'administration civile. La zone C (61 pour cent de la Cisjordanie) est placée sous contrôle israélien tant en matière de sécurité que d'administration civile.

¹⁹ Ces décisions ont été condamnées par 85 États membres de l'ONU, l'Union européenne, la Ligue des États arabes et l'Organisation de la coopération islamique. Voir Médiathèque de l'ONU, *UN/West Bank Press Encounter*, 17 février 2026.

²⁰ Andorre, Australie, Belgique, Canada, France, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Mexique, Monaco, Portugal et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

²¹ En 2023, le gouvernement palestinien a reçu 358 millions de dollars É.-U. d'aide internationale. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), *Évolution de l'économie du Territoire palestinien occupé*, 23 juillet 2024, paragr. 39.

ne reprennent pas, le gouvernement pourrait être dans l'incapacité d'honorer ses obligations de paiement en 2026 et risque l'effondrement ²².

17. Depuis des années, les autorités israéliennes justifient ces retenues en arguant que celles-ci servent à compenser le coût des services fournis par Israël ²³ ainsi que les versements effectués au titre des programmes d'aide aux familles de prisonniers palestiniens, de détenus libérés et de personnes tuées ou blessées dans des affrontements avec Israël, programmes financés par ce que l'Autorité palestinienne nomme «Fonds pour les martyrs». Des responsables israéliens ont qualifié ces aides de politique de «meurtre contre rémunération», estimant qu'elles pouvaient inciter à commettre des attaques contre des Israéliens. Selon leurs estimations, 489 millions de shekels (144 millions de dollars É.-U.) ont été reversés en 2025, tandis que le montant cumulé pour la période 2018-2025 est estimé à 4 milliards de shekels (1,2 milliard de dollars É.-U.) ²⁴. Bien que l'Autorité palestinienne ait réformé ces programmes et les ait remplacés en 2025 par un système d'aide sociale fondé sur des critères de pauvreté, la position d'Israël concernant ces retenues n'avait pas changé au moment de la rédaction du présent rapport.
18. Cette crise budgétaire a des conséquences immédiates pour les travailleurs, les entreprises et l'économie dans son ensemble, notamment en raison du rôle clé que jouent les salaires du secteur public dans le soutien à la consommation des ménages et à l'activité du secteur privé. Elle risque également, à terme, d'éroder les capacités institutionnelles, y compris les fonctions de gouvernance du marché du travail telles que l'inspection du travail et les services publics de l'emploi, qui sont essentielles pour garantir les droits des travailleurs et soutenir la reprise.
19. Le secteur financier subit également une pression croissante, notamment en raison des incertitudes entourant les relations avec les correspondants bancaires en Israël, qui sont essentielles pour faciliter les échanges commerciaux. Dans le même temps, les restrictions relatives au transfert vers Israël des excédents de liquidités en shekels limitent la capacité des banques palestiniennes de soutenir l'activité économique.

Contraction économique et marché du travail sinistré

20. Les effets conjugués de la limitation des possibilités d'emploi en Israël, des restrictions à la liberté de circulation, de l'insécurité et des difficultés budgétaires continuent de peser sur l'activité économique. Bien que la production ait rebondi en 2025, elle est restée bien en deçà de ses niveaux d'avant-guerre (2022). Le produit intérieur brut (PIB) global de la Palestine a augmenté de 4,3 pour cent en 2025 par rapport à l'année précédente, mais restait tout de même inférieur de 20 pour cent à son niveau de 2022. La production économique est restée inférieure de 82 pour cent à son niveau d'avant-guerre à Gaza, et de 7 pour cent en Cisjordanie.
21. Les indicateurs du marché du travail restent à des niveaux alarmants. En Cisjordanie, le chômage est passé de 31,4 pour cent en 2024 à 28,7 pour cent en 2025, mais ce taux reste plus de deux fois supérieur à son niveau d'avant-guerre, à savoir 13,1 pour cent en 2022. À Gaza, le taux de chômage s'élève à 85,1 pour cent. Le marché du travail est également marqué par le sous-emploi

²² WAFA News Agency, «Finance Minister: Financial Situation Extremely Critical, Essential Services At Risk, No Alternative to Clearance Revenues», 12 février 2026.

²³ Eau, électricité, assainissement, services de santé et frais d'administration et autres coûts. Voir diverses éditions de Banque mondiale, *Economic Monitoring Report to the Ad Hoc Liaison Committee*.

²⁴ Ministère israélien de la Défense, Rapport au Comité ministériel chargé des questions de sécurité nationale, conformément à la loi sur le gel des fonds versés par l'Autorité palestinienne à des fins liées au terrorisme, sommes issues des fonds qui lui ont été transférés par le gouvernement israélien, 2018 [reçu par la mission le 1^{er} avril 2026].

et l'informalité, ce qui témoigne, au-delà d'un taux de chômage considérable, de difficultés structurelles plus profondes.

22. Des filières d'emploi qui embauchaient auparavant un grand nombre de travailleurs palestiniens ont été fortement réduites. Avant octobre 2023, près de 200 000 Palestiniens étaient employés en Israël et dans les colonies, contre 44 000 aujourd'hui, parmi lesquels seuls quelque 14 000 possèdent un permis ²⁵. Les autorités israéliennes ont indiqué qu'aucun nouveau permis n'avait été délivré depuis l'année dernière et que les permis existants étaient limités aux secteurs jugés essentiels et soumis à des critères de sécurité tels que l'âge minimum et la situation matrimoniale. Plusieurs interlocuteurs ont laissé entendre que le nombre de travailleurs palestiniens sans permis de travail pourrait en réalité atteindre les 40 000. Certains travailleurs continuent de faire appel à des courtiers en permis, qui prélèvent souvent une part importante de leur salaire.
23. En l'absence de mesures visant à stabiliser les revenus et à rétablir les filières d'emploi, un chômage élevé, le sous-emploi et l'économie informelle risquent de s'ancre durablement dans le territoire, ce qui aurait des conséquences à long terme sur la productivité, la cohésion sociale et la résilience institutionnelle.

Réformes du travail et plans de relèvement

24. Le gouvernement de l'État de Palestine a poursuivi les réformes qu'il avait engagées, y compris dans le domaine de la gouvernance du travail, faisant notamment des progrès dans les négociations tripartites sur une nouvelle loi sur le travail et dans la planification stratégique, en élaborant par exemple une nouvelle stratégie en matière de travail pour 2025-2027, ainsi qu'un programme pour le travail décent et le relèvement pour 2026-27. Des élections locales et nationales ont également été annoncées pour 2026.
25. Toutefois, l'efficacité des réformes institutionnelles ne dépend pas seulement des améliorations législatives et administratives, mais aussi du rétablissement de la prévisibilité budgétaire, de l'accès au marché du travail et de l'activité productive. Sans un environnement économique propice, les réformes risquent d'être essentiellement procédurales plutôt que porteuses de changement. Or l'instauration d'un tel environnement exige fondamentalement de progresser vers une solution politique qui règle le conflit et la question de l'occupation, ainsi que leurs conséquences pour les travailleurs et les employeurs palestiniens.

²⁵ Estimations du BIT d'après les données issues des enquêtes trimestrielles sur la main-d'œuvre réalisées par le Bureau central palestinien de statistique (PCBS), 2024-25.

► Chapitre 2. Évolution de la situation économique et du marché du travail sur fond de crise multidimensionnelle de plus en plus grave

Évolution de la situation économique

26. L'évolution de la situation économique dans le territoire palestinien occupé en 2025 et au début de 2026 a continué d'être dictée par la guerre à Gaza, par l'intensification des restrictions à la liberté de circulation et par la violence croissante en Cisjordanie, ainsi que par les contraintes structurelles imposées de longue date par l'occupation. Ces facteurs conjugués perturbent la production, les échanges et l'accès à l'emploi, entraînant une crise économique multidimensionnelle qui compromet la stabilité budgétaire, les systèmes financiers et la capacité de production (encadré 2.1.).

► Encadré 2.1. Crise économique multidimensionnelle de l'économie palestinienne

L'évolution de la situation économique et du marché du travail dans le territoire palestinien occupé est déterminée par un **ensemble de contraintes complexes qui se renforcent mutuellement**, et qui s'intensifient depuis octobre 2023. Ces contraintes entraînent une crise multidimensionnelle, qui rend encore plus difficile l'accès à l'emploi et à des activités génératrices de revenus.

Un élément central de la crise est la **forte détérioration de la situation budgétaire du gouvernement**. Les recettes fiscales et douanières ont nettement baissé ces dernières années et, depuis mai 2025, leur versement est entièrement suspendu, ce qui a considérablement diminué les liquidités publiques. En parallèle, le ralentissement de l'activité économique a fait **chuter les recettes fiscales intérieures**. Sur fond de **baisse de l'aide budgétaire internationale** ces dix dernières années, le gouvernement a mis en œuvre en urgence des mesures d'austérité, y compris le paiement partiel (en règle générale entre 50 et 70 pour cent) des traitements des fonctionnaires, ce qui limite le pouvoir d'achat et la demande intérieure. En raison du recours accru **aux arriérés et à l'endettement interne**, le niveau de la dette publique a dépassé les limites prudentielles fixées par l'Autorité monétaire palestinienne¹. La dette intérieure totale a plus que doublé entre 2019 et 2025, pour dépasser 3,4 milliards de dollars É.-U.².

La crise a également d'importantes **conséquences pour le secteur financier**. Les banques palestiniennes sont de plus en plus exposées au risque lié à la dette publique, tout en continuant de dépendre des **relations de correspondance bancaire** avec les banques israéliennes afin de compenser les transactions réalisées en devises étrangères. Ces relations sont soumises au renouvellement des **lettres de garantie** émises par les autorités israéliennes, qui protègent les banques israéliennes des risques associés aux transactions faisant intervenir des banques palestiniennes. Alors qu'auparavant ces lettres étaient renouvelées chaque année, la mission a appris qu'elles l'étaient désormais toutes les deux semaines, ce qui provoque une incertitude récurrente pour les banques palestiniennes et le système financier dans son ensemble.

Les banques palestiniennes font aussi face à un problème croissant d'**excédent de trésorerie** en shekels israéliens. La plupart des transactions réalisées dans l'économie palestinienne étant libellées en shekels, les banques doivent régulièrement transférer leur excédent de trésorerie à Israël. Cependant, elles restent soumises à un plafond annuel de 18 milliards de shekels environ sur ce type de transferts – des dispositions instaurées au titre du Protocole de Paris de 1994, à une période où l'économie palestinienne était bien moins importante. L'activité économique s'étant développée au cours des trois dernières décennies, ce plafond est devenu insuffisant, ce qui a donné lieu à l'accumulation d'importants volumes d'espèces dans les chambres fortes des banques palestiniennes. Cet excédent de trésorerie limite la capacité des banques à soutenir le commerce international et l'octroi de prêts au secteur privé, ce qui a des répercussions sur le marché du travail.

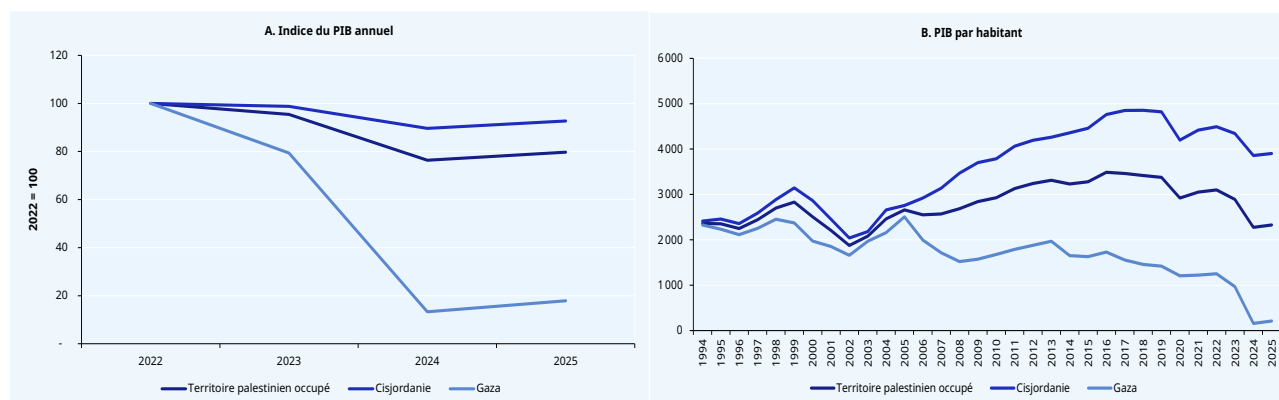
Les contraintes structurelles et liées à la sécurité tirent encore davantage l'activité économique vers le bas. Un système complexe de restrictions de la liberté de circulation et d'accès en Cisjordanie – venant s'ajouter à la barrière de séparation³ et aux infrastructures des colonies – augmente les temps de trajet et crée des difficultés pour les travailleurs qui se rendent sur leurs lieux de travail. Les entreprises font face à des charges d'exploitation plus élevées et à une incertitude croissante sur les chaînes logistiques, car les retards dans le transport des biens et des intrants perturbent les calendriers de production et font augmenter les frais de transport. Depuis le début de la guerre à Gaza, ces restrictions sont devenues nettement plus strictes et imprévisibles, tandis que les actes de violence commis par les colons se sont intensifiés, perturbant encore plus l'activité économique. De ce fait, les employeurs palestiniens rencontrent des difficultés à maintenir des relations de travail stables, notamment à maintenir leurs travailleurs dans l'emploi et, dans certains cas, à verser l'intégralité des salaires.

Ces pressions s'inscrivent dans le contexte d'une **dégradation à long terme de l'appareil productif palestinien**, qui résulte en grande partie de décennies de restrictions de la liberté de circulation, d'accès à la terre, à l'eau et à d'autres ressources, ainsi que d'une autonomie politique limitée. Le coût économique cumulé des mesures liées à l'occupation est estimé à 212,2 milliards de dollars É.-U. sur la période 2000-2024, tandis que la valeur économique générée par les colonies est estimée à 832,7 milliards de dollars É.-U.⁴

¹ Banque mondiale, *Impacts of the Conflict in the Middle East on the Palestinian Economy*, septembre 2025. ² Autorité monétaire palestinienne, «*External and Internal Debt on Palestinian Government*» (consulté le 7 avril 2026). ³ La barrière de séparation, dont 85 pour cent du tracé se trouve en Cisjordanie, s'étend sur plus de 710 kilomètres; elle sépare également Jérusalem-Est du reste de la Cisjordanie. ⁴ Chiffres en dollars de 2015 constants. Voir CNUCED, *The Cumulative Economic Cost of Occupation for the Palestinian People (2000-2024) and the Long Road to Recovery*, 2026, v.

27. À la suite de l'effondrement économique sans précédent survenu en 2024, année au cours de laquelle l'économie palestinienne s'est rétractée de 20 pour cent par rapport à l'année précédente, on estime qu'en 2025 l'activité économique a augmenté de 4,3 pour cent. À Gaza, le PIB a augmenté d'un tiers, tandis qu'en Cisjordanie la croissance s'est établie au niveau plus modeste de 3,4 pour cent. Le redressement, que ce soit à Gaza ou en Cisjordanie, a été tiré en grande partie par la consommation, qui a progressé en raison de l'application du cessez-le-feu à Gaza et de la hausse relative du revenu des ménages en Cisjordanie, davantage de Palestiniens ayant retrouvé un emploi en Israël et dans les colonies. En dépit de ce rebond, qui partait par ailleurs de très bas, la production économique dans le territoire palestinien occupé reste inférieure de 20 pour cent environ à son niveau d'avant la guerre, en 2022 (figure 2.1.A) et correspond à des niveaux que l'on n'avait plus observés depuis 2009. La contribution de Gaza à la production totale a chuté, et l'économie de Gaza représente aujourd'hui moins de 6 pour cent de l'économie palestinienne. Ces conditions économiques difficiles ont entraîné une dégradation importante du niveau de vie, le PIB par habitant s'établissant à des niveaux atteints pour la dernière fois il y a plus de vingt ans (figure 2.1.B).

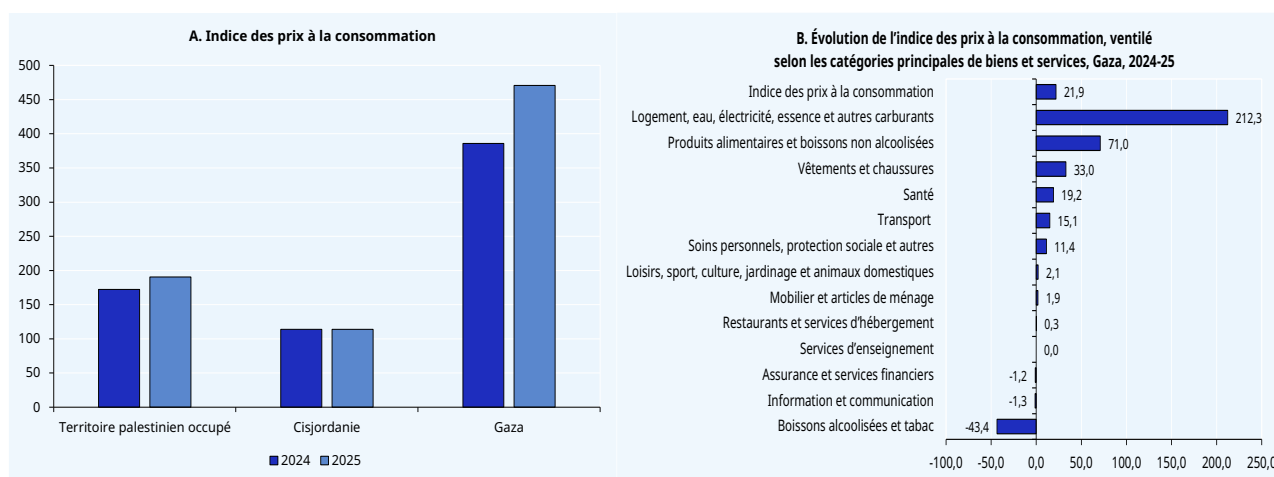
► **Figure 2.1. Indice du PIB réel annuel et du PIB par habitant (en prix constants de 2015)**



Source: Calculs de l'OIT basés sur les comptes nationaux du Bureau central palestinien de statistique (PCBS), 2025.

28. En 2025, l'évolution des différents secteurs a reflété à la fois les ajustements cycliques et les contraintes structurelles. Les services ont continué de représenter 70 pour cent environ de l'économie du territoire palestinien occupé. Avec un développement de quelque 11 pour cent chacune, l'agriculture et l'industrie manufacturière ont été les moteurs principaux du modeste rebond observé. La production agricole a augmenté, illustrant le rôle de tampon que joue généralement ce secteur dans les périodes de difficultés économiques; quant à la croissance de l'industrie manufacturière, elle s'explique en partie par la réorientation au profit de la production intérieure opérée dans un contexte de perturbation du financement du commerce extérieur et des chaînes d'approvisionnement (encadré 2.1). Le secteur du transport et du stockage a été le seul à continuer de se contracter en 2025, enregistrant une baisse de 3,4 pour cent, résultat du durcissement des restrictions de la liberté de circulation et des perturbations logistiques en Cisjordanie.
29. Les prix ont évolué de manière très irrégulière dans l'ensemble du territoire palestinien occupé. En 2025, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 10,5 pour cent par rapport à l'année précédente, une hausse entièrement due à l'évolution des prix à Gaza (figure 2.2.A). Dans l'enclave, cet indice a augmenté de 21,9 pour cent, ce qui s'explique en grande partie à la hausse de 212 pour cent des prix du logement, de l'eau, de l'électricité, de l'essence et d'autres catégories de carburants, ainsi que l'augmentation de 71 pour cent du prix de l'alimentation (figure 2.2.B). Les travailleurs et les consommateurs à Gaza sont également confrontés à une forte volatilité des prix: ceux-ci montent en flèche lorsque les points de passage sont fermés – comme cela a été le cas au début des hostilités dans la région, fin février 2026 – et baissent lorsque d'importants volumes de biens sont autorisés à entrer dans le territoire. En Cisjordanie, les prix ont accusé une légère baisse de 0,1 pour cent en 2025, signe d'une faible demande globale.

► **Figure 2.2. Inflation (indice des prix à la consommation, 2018 = 100) et évolution de l'indice des prix à la consommation à Gaza, ventilé selon les catégories principales de biens et services, 2024-2025 (en pour cent)**



Source: PCBS.

30. Les perspectives économiques pour 2026 laissent entrevoir une situation extrêmement fragile. L'Autorité monétaire palestinienne prévoit une croissance du PIB comprise entre 4,1 et 4,5 pour cent en 2026. Cependant, ces prévisions risquent fort de devoir être revues à la baisse. Outre les difficultés multidimensionnelles décrites dans l'encadré 2.1, l'arrivée à son terme du moratoire sur le remboursement de la dette à Gaza pourrait entraîner d'importantes annulations de dettes, et ainsi avoir des répercussions à la fois sur la stabilité financière et sur l'économie réelle en

Cisjordanie. En parallèle, le gouvernement met en œuvre un budget d'austérité pour 2026 dans le but de faire face à ce que beaucoup décrivent comme une crise budgétaire «existentielle».

Évolution du marché du travail à Gaza

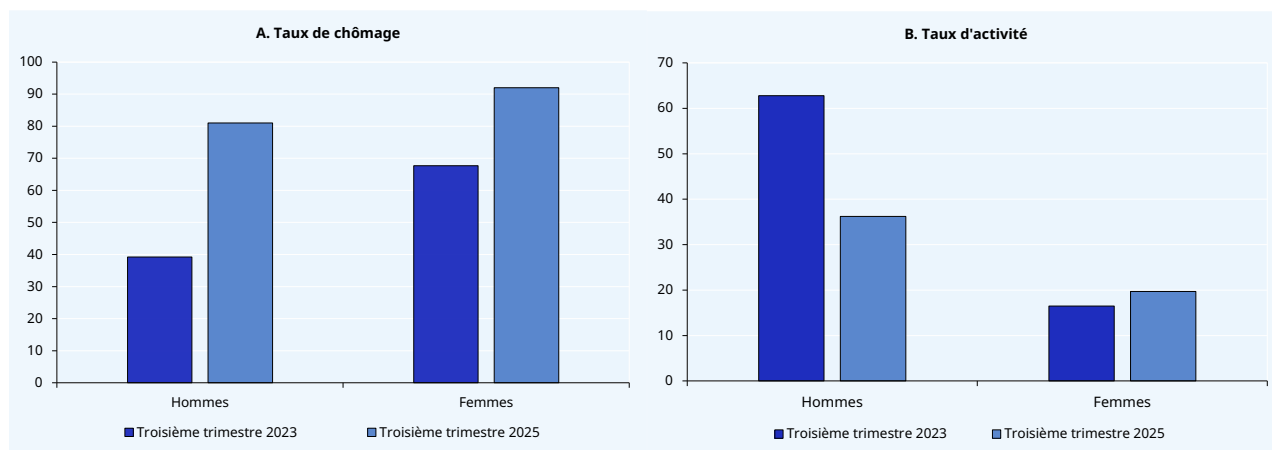
31. Malgré le cessez-le-feu, le marché du travail gazaoui reste dévasté. L'acheminement de l'aide humanitaire s'est amélioré, même si les hostilités qui ont éclaté dans la région fin février 2026 ont provoqué de nouvelles perturbations. La reconstruction n'a pas encore commencé. La majorité des infrastructures de l'enclave sont détruites, et l'activité économique continue d'être sérieusement limitée par l'insécurité persistante, les hostilités et les restrictions à l'entrée des biens commerciaux – notamment les articles classés dans la large catégorie des biens dits «à double usage». La mission a également été informée qu'un système de coordination coûteux d'importation de biens commerciaux, qui fait intervenir quelques négociants israéliens et palestiniens agréés, mais exclut les biens provenant de Cisjordanie, entrave encore davantage l'activité commerciale. La plupart des lieux de travail sont détruits ou inutilisables, et les possibilités d'emploi productif sont extrêmement rares. Pour la grande majorité des travailleurs de Gaza, le marché du travail a effectivement cessé de fonctionner, et les ménages dépendent presque exclusivement d'un éventail limité d'emplois dans l'assistance humanitaire et les services publics ainsi que d'activités informelles assurant leur survie.
32. L'ampleur des pertes d'emplois donne une idée de ce que signifie l'effondrement du marché du travail. On estime que plus de 250 000 emplois ont été détruits depuis le début de la guerre, ce qui a entraîné des pertes de revenus du travail cumulées de 2,8 milliards de dollars É.-U.²⁶. En outre, les infrastructures de travail ont subi d'importants dégâts. On estime que la destruction de bâtiments publics, de bureaux régionaux des services de l'emploi, d'établissements d'enseignement et de formation professionnels et techniques, ainsi que de bureaux de syndicats et d'organisations d'employeurs a provoqué des dommages s'élevant à 16,8 millions de dollars É.-U., sans compter les pertes liées aux actifs incorporels et aux capacités institutionnelles²⁷.
33. Le marché du travail de Gaza était déjà été sérieusement mis à mal par le blocus en place depuis dix-neuf ans, et le conflit militaire n'a fait qu'aggraver les choses²⁸. Selon une enquête sur la main-d'œuvre menée à Gaza pendant le troisième trimestre de 2025, le taux de chômage a atteint 85,1 pour cent, alors qu'il était de 45,1 pour cent au troisième trimestre de 2023, avant la guerre (figure 2.3.A). Le taux d'activité a lui aussi changé du tout au tout. Chez les hommes, ce taux a chuté de 62,8 pour cent au troisième trimestre de 2023 à 36,2 pour cent au troisième trimestre de 2025 (figure 2.3.B). En revanche, le taux d'activité des femmes a augmenté, passant de 16,5 pour cent à 19,7 pour cent, ce qui est en partie dû à l'effet du «travailleur supplémentaire», qui désigne la situation dans laquelle les femmes entrent sur le marché du travail en réponse à une baisse des revenus des ménages. Cette tendance s'explique également par le nombre croissant de femmes qui assument le rôle de soutien de famille principal en raison du décès ou de l'invalidité des membres masculins de leurs ménages.

²⁶ Banque mondiale, UE et Nations Unies, *Gaza Strip Rapid Damage and Needs Assessment*, avril 2026, 20.

²⁷ Banque mondiale, UE et Nations Unies, 20.

²⁸ D'aucuns ont également fait valoir que, par le passé, l'économie souterraine de Gaza, tout en permettant l'approvisionnement en fournitures essentielles pendant le blocus, a introduit sur le marché des biens non réglementés qui ont porté préjudice aux acteurs de l'économie formelle et entravé la possibilité d'une croissance durable sur les plans économique et de l'emploi. Voir, par exemple, Nicolas Pelham, «Gaza's Tunnel Phenomenon: The Unintended Dynamics of Israel's Siege», *Journal of Palestinian Studies*, 41, n° 4 (2012).

► **Figure 2.3. Taux de chômage et taux d'activité, Gaza, troisième trimestre 2023 et troisième trimestre 2025 (en pour cent)**



Source: PCBS.

- 34.** Outre la situation critique du marché du travail, 77 pour cent de la population environ est toujours en situation de grave insécurité alimentaire ²⁹. La destruction quasi totale du secteur agricole, le fait que la plupart des terres fertiles de Gaza soient directement contrôlées par Israël ³⁰, et les restrictions persistantes à l'entrée de semences, d'engrais et d'autres intrants et équipements agricoles, ainsi que l'interdiction de la pêche, ont encore réduit la disponibilité des denrées alimentaires. Les pénuries alimentaires, les prix élevés et la baisse des revenus des ménages ont modifié le comportement de la main-d'œuvre, poussant les ménages à recourir à des stratégies d'adaptation à court terme telles que le travail informel ou le travail des enfants, plutôt qu'à investir à long terme dans des compétences et des activités productives.
- 35.** L'éducation et l'acquisition de compétences sont également gravement compromises, ce qui retarde la transition de l'école vers la vie active. La scolarisation formelle à Gaza a été interrompue pendant deux années académiques. Elle est aujourd'hui partiellement rétablie: les enseignements ont lieu dans des espaces d'apprentissage temporaires, trois jours par semaine seulement, pendant des créneaux réduits de trois heures chacun. Plus de 650 000 enfants sont toujours déscolarisés ³¹.

Évolution du marché du travail en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est

- 36.** La situation du marché du travail en Cisjordanie s'est quelque peu améliorée en 2025, après la forte détérioration enregistrée en 2024. Les indicateurs de sous-utilisation de la main-d'œuvre, en particulier le taux de chômage, ont légèrement baissé, l'activité économique s'étant partiellement stabilisée après le choc initial provoqué par la guerre à Gaza. Il convient toutefois d'interpréter ces améliorations avec prudence. Un système complexe de restrictions à la liberté de circulation continue de fragmenter la Cisjordanie, notamment en isolant Jérusalem-Est, et de perturber l'accès aux lieux de travail et aux marchés du travail. Une étude estime en effet à 191 000 le

²⁹ Integrated Food Security Phase Classification, «IPC Global Initiative: Special Brief – Gaza Strip», 19 décembre 2025.

³⁰ Gisha, «The War on Food Production: The Agricultural Sector», 23 octobre 2025.

³¹ Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), «Protecting Children in Gaza Strip», mise à jour en octobre 2025, 1.

nombre d'heures de travail perdues chaque jour, soit 73 millions d'heures par an ³², ce qui équivaut à la suppression de 36 500 emplois à temps plein sur une année complète. Certains interlocuteurs ont indiqué que les fermetures répétées du pont Allenby et le durcissement de la réglementation entravaient la circulation des marchandises à ce point de passage, qui constitue la principale voie d'entrée pour les commerçants palestiniens de Cisjordanie. Par ailleurs, la faiblesse de la demande intérieure – qui témoigne des graves difficultés budgétaires auxquelles fait face le gouvernement et de la baisse du pouvoir d'achat des ménages – limite la création d'emplois, tandis que les fréquentes incursions de l'armée dans les centres urbains et les camps de réfugiés aggravent l'incertitude et pèsent sur l'investissement. De nombreux travailleurs auparavant employés en Israël sont toujours au chômage, l'économie fragile de la Cisjordanie n'ayant pas la capacité de les absorber. En outre, les échanges commerciaux entre la Cisjordanie et Gaza sont suspendus, ce qui fragmente encore davantage l'économie palestinienne et limite les possibilités de relèvement des entreprises. Il s'ensuit que le redressement du marché du travail en Cisjordanie reste fragile et hétérogène, d'autant que les contraintes structurelles continuent de peser lourdement sur les perspectives d'emploi.

37. La modeste amélioration des indicateurs clés du marché du travail observée en 2025 s'est accompagnée d'une progression limitée de l'emploi. L'emploi total en Cisjordanie a augmenté de 5,4 pour cent, passant de 683 000 emplois en 2024 à 720 000 en 2025, tandis que le taux de chômage a reculé de 31,4 pour cent à 28,7 pour cent sur la même période (tableau 2.1). Cette baisse correspond à une diminution du nombre de chômeurs, passé de 313 000 à 290 000. En conséquence, le ratio emploi/population a légèrement augmenté, de 31,6 pour cent à 32,4 pour cent, ce qui suggère une stabilisation modeste de la situation du marché du travail après la forte détérioration observée en 2024.

► **Tableau 2.1. Indicateurs clés du marché du travail, Cisjordanie, 2024 et 2025**

	2024	2025	Évolution (% ou pt de %)
Population âgée de 15 ans et plus (en milliers)	2 164	2 218	2,5
Main-d'œuvre (en milliers de personnes)	996	1 010	1,4
Taux d'activité – total (%)	46,0	45,5	-0,5
Taux d'activité – hommes (%)	73,4	72,0	-1,4
Taux d'activité – femmes (%)	17,8	18,2	0,4
Emploi (en milliers d'emplois)	683	720	5,4
dont en Israël et dans les colonies (en milliers)	31	44	40,5
Ratio emploi/population – total (%)	31,6	32,4	0,8
Ratio emploi/population – hommes (%)	50,1	51,5	1,4
Ratio emploi/population – femmes (%)	12,4	12,8	0,4

³² Tareq Sadeq et Ahmad Alawneh, «The Cost of Closure: Occupation Checkpoints in the North and Central West Bank since 7 October 2023», *Omran*, 14 (54), 2026, 193.

	2024	2025	Évolution (% ou pt de %)
Emploi informel (en milliers d'emplois)	331	351	6,1
Taux d'emploi informel – total (%)	48,5	48,8	0,3
Taux d'emploi informel – hommes (%)	50,6	51,0	0,4
Taux d'emploi informel – femmes (%)	39,6	39,8	0,2
Chômage (en milliers de personnes)	313	290	-7,4
Taux de chômage – total (%)	31,4	28,7	-2,7
Taux de chômage – hommes (%)	31,7	28,5	-3,2
Taux de chômage – femmes (%)	30,1	29,7	-0,4
Main-d'œuvre potentielle (en milliers de personnes)	25	24	-2,1
Travailleurs découragés (en milliers)	15	15	-1,4
Taux SU3 – total (%)	33,1	30,4	-2,7
Taux SU3 – hommes (%)	33,4	30,2	-3,2
Taux SU3 – femmes (%)	32,0	31,0	-1,0

Source: Estimations du BIT d'après les données des enquêtes trimestrielles sur la main-d'œuvre du PCBS, 2024-25.

38. Cependant, d'autres indicateurs suggèrent que la reprise demeure fragile. Le taux d'activité a légèrement reculé, passant de 46,0 pour cent en 2024 à 45,5 pour cent en 2025, ce qui laisse penser que, face à des perspectives économiques de moins en moins favorables, certaines personnes ont cessé de rechercher activement un emploi. Ce recul s'explique principalement par la baisse du taux d'activité des hommes, qui est passé de 73,4 pour cent à 72,0 pour cent, tandis que celui des femmes a progressé légèrement, de 17,8 pour cent à 18,2 pour cent. Parallèlement, le nombre de travailleurs en situation de sous-emploi lié au temps de travail a augmenté de 28,7 pour cent, ce qui indique qu'une part importante des personnes toujours en emploi ont une durée du travail inférieure à ce qu'elles souhaiteraient avoir.
39. Les différences de situation sur le marché du travail entre les femmes et les hommes ont également persisté. Si le taux de chômage des deux groupes a diminué, l'amélioration a été nettement plus marquée chez les hommes, avec une baisse de 3,2 points de pourcentage (de 31,7 pour cent à 28,5 pour cent), tandis que le taux de chômage féminin n'a que peu reculé, de 30,1 pour cent à 29,7 pour cent. En outre, le ratio emploi/population des femmes n'a augmenté que très légèrement, de 12,4 pour cent à 12,8 pour cent (soit une hausse de 0,4 point de pourcentage), alors que ce ratio a progressé de 1,4 point de pourcentage chez les hommes, ce qui met en évidence les obstacles structurels auxquels les femmes se heurtent sur le marché du travail. Les restrictions à la liberté de circulation touchent particulièrement les femmes, car l'insécurité et l'allongement des trajets les dissuadent davantage de participer au marché du travail.
40. La situation des jeunes de 15 à 24 ans sur le marché du travail en Cisjordanie s'est quelque peu améliorée en 2025, après une période de forte détérioration en 2024. Le taux de chômage des jeunes a reculé, passant de 33,7 pour cent en 2024 à 32,2 pour cent en 2025. Cette amélioration s'explique principalement par la baisse de 2,9 points de pourcentage du taux de chômage des

jeunes hommes (de 40,3 pour cent à 37,4 pour cent), le taux de chômage des jeunes femmes n'ayant diminué que de 0,6 point de pourcentage (de 56,7 pour cent à 56,1 pour cent). La proportion de jeunes sans emploi et ne suivant ni études ni formation a également légèrement diminué, passant de 26,7 pour cent à 25,8 pour cent.

41. La structure de l'emploi met également en évidence la faiblesse du redressement du marché du travail sur le plan qualitatif. Alors que 331 000 personnes travaillaient dans le secteur informel en 2024, elles étaient 351 000 en 2025, soit une hausse de 6,1 pour cent, et le taux d'emploi informel a légèrement augmenté, de 48,5 pour cent à 48,8 pour cent. De même, la part des personnes en emploi qui cotisent à la sécurité sociale a reculé, passant de 36,1 pour cent à 35,2 pour cent, ce qui suggère qu'une part importante des emplois créés en 2025 étaient des emplois informels ou précaires.
42. Des mesures plus larges de la sous-utilisation de la main-d'œuvre font apparaître une évolution similaire, caractérisée par une amélioration modeste sur un marché du travail qui reste atone. Le taux SU3 – un indicateur composite englobant le chômage et la main-d'œuvre potentielle – est passé de 33,1 pour cent en 2024 à 30,4 pour cent en 2025, reflétant la diminution du chômage. Néanmoins, la persistance de niveaux élevés de sous-utilisation de la main-d'œuvre suggère que l'accès d'une part substantielle de la population en âge de travailler à des possibilités d'emploi productif reste limité.
43. Près des deux tiers des Palestiniens sont employés dans le secteur des services. Les femmes y sont particulièrement concentrées, ce secteur représentant 87,3 pour cent de leur emploi, tandis que les hommes se répartissent de manière plus équilibrée, notamment dans le secteur de la construction et l'industrie manufacturière.
44. Les moyens de subsistance et les possibilités d'emploi à Jérusalem-Est et dans ses environs continuent d'être profondément déterminés par la fragmentation spatiale, la marginalisation économique et l'expansion des colonies. Les communautés palestiniennes sont morcelées en enclaves isolées et sont peu connectées entre elles, et plus largement aux marchés du travail palestiniens, ce qui compromet les liens économiques et l'accès à l'emploi³³. Ces contraintes, conjuguées à la confiscation des terres et à l'accès restreint aux zones agricoles, ont contribué à un net déclin de l'agriculture et du petit commerce – des sources de revenus traditionnellement importantes. En outre, les contraintes réglementaires, le coût élevé des licences et le poids de la fiscalité, ainsi que la concurrence des activités économiques liées aux colonies, telles que la zone industrielle d'Atarot, compromettent encore davantage la viabilité des entreprises palestiniennes.
45. Dans l'ensemble, après le choc d'ampleur de 2024, le marché du travail est encore loin d'un redressement véritable, malgré certains signes de stabilisation. Les modestes créations d'emplois et la baisse du chômage sont intervenues parallèlement à un recul du taux d'activité et à une progression de l'emploi informel, ce qui indique que l'ajustement du marché du travail continue de s'opérer principalement par une dégradation de la qualité de l'emploi ou par des sorties du marché du travail, plutôt que par une création d'emplois durables.

³³ Palestine Economic Policy Research Institute and Arab Center for Research and Policy Studies, *Évolution de la situation économique et sociale dans les villages de Jérusalem dans un contexte d'expansion des colonies dans le gouvernorat de Jérusalem: les cas de Biddu, Beit Iksa, Al-Ram and Kafr Aqab* [en arabe], 2025.

Palestiniens travaillant en Israël et dans les colonies

46. L'emploi en Israël et dans les colonies influence fortement, quoique de plus en plus négativement, l'évolution du marché du travail palestinien. En 2025, environ 44 000 Palestiniens travaillaient en Israël et dans les colonies, un chiffre en augmentation de 40,6 pour cent par rapport à 2024 (tableau 2.2). Parmi eux, 14 000 étaient titulaires d'un permis de travail. Cette progression de l'emploi s'est concentrée dans le secteur de la construction, où les effectifs ont presque doublé, passant de 8 600 à 17 000. Ce rebond s'explique à la fois par les pénuries de main-d'œuvre et les déficits de compétences en Israël – malgré l'augmentation du nombre de travailleurs étrangers – et par l'absence de possibilités d'emploi viables dans l'économie palestinienne. Néanmoins, les niveaux d'emploi demeurent aujourd'hui très inférieurs à ceux d'avant-guerre, qui s'établissaient autour de 193 000 travailleurs, et l'accès à ces emplois reste fortement contraint et incertain.

► **Tableau 2.2. Palestiniens travaillant en Israël et dans les colonies: Principales caractéristiques**

	2022	2023	2024	2025
Personnes pourvues d'un emploi en Israël et dans les colonies (en milliers) *	193	149	31	44
Personnes pourvues d'un emploi titulaires d'un permis de travail (en milliers)	113	112	14	14
Obtenu via un intermédiaire (en milliers)	59	56	2	2
Obtenu sans intermédiaire (en milliers)	53	56	12	12
Personnes pourvues d'un emploi non titulaires d'un permis de travail (en milliers)	40	28	12	18

* Ce total comprend les détenteurs d'une carte d'identité israélienne ou d'un passeport étranger.

Source: Estimations du BIT d'après les données des enquêtes trimestrielles sur la main-d'œuvre du PCBS, 2022-2025.

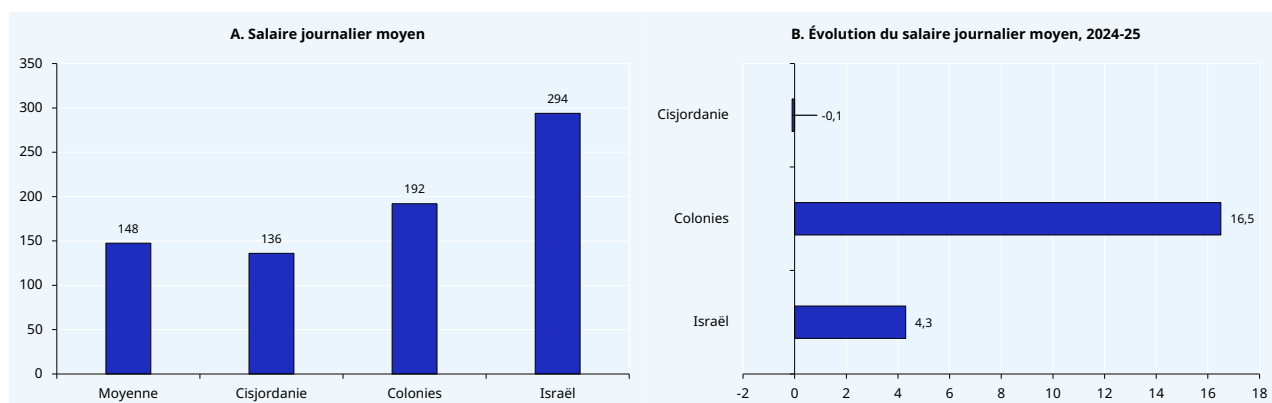
47. L'emploi en Israël et dans les colonies se caractérise également par des disparités femmes-hommes marquées, les hommes représentant l'écrasante majorité des travailleurs palestiniens – environ 96 pour cent de l'emploi total. Il existe également des différences sectorielles nettes. Les hommes se concentrent principalement dans le secteur de la construction (40,1 pour cent), suivi de l'industrie manufacturière, des industries extractives et des carrières (28,4 pour cent). À l'inverse, les femmes sont principalement employées dans les services (42,5 pour cent), notamment le travail domestique, ainsi que dans l'industrie manufacturière, les industries extractives et les carrières (39,9 pour cent).
48. Selon le PCBS, le nombre de Palestiniens travaillant dans les colonies a augmenté de 14,4 pour cent, passant de 14 700 en 2024 à 16 800 en 2025, ce qui souligne le rôle croissant des colonies comme source d'emploi dans un contexte de pénurie générale de possibilités d'emploi ³⁴. Cependant, la structure de l'emploi en Israël et dans les colonies a évolué d'une manière qui précarise encore davantage les travailleurs.
49. On a notamment observé une forte augmentation du nombre de Palestiniens travaillant sans permis: de 11 500 en 2024, il est passé à 18 300 en 2025, soit une augmentation de 59,0 pour cent.

³⁴ Selon les informations communiquées par le gouvernement israélien, environ 34 850 permis de travail sont en cours de validité pour les colonies, contre 47 500 avant octobre 2023. Comme indiqué dans les précédents rapports du Directeur général, les chiffres du PCBS sous-estiment vraisemblablement le niveau réel de l'emploi, en partie en raison de la stigmatisation associée au travail dans les colonies. En outre, ces chiffres incluent également d'autres travailleurs étrangers.

Il en résulte qu'une part croissante des travailleurs palestiniens occupent un emploi informel ou irrégulier, sans accès à un cadre juridique protecteur ni à la sécurité sociale. Plusieurs interlocuteurs ont indiqué que les statistiques officielles sous-estimaient probablement le nombre réel de travailleurs palestiniens sans permis, qui pourrait atteindre selon certains les 40 000. La mission a été informée que l'augmentation de ce type d'emplois est alimentée par la détresse économique croissante en Cisjordanie, les travailleurs étant à la recherche de n'importe quelle source de revenus disponible faute de perspectives au niveau local.

50. Les écarts de salaire demeurent un facteur déterminant de l'emploi des Palestiniens en Israël et dans les colonies. En 2025, le salaire journalier moyen des travailleurs palestiniens en Israël s'élevait à 294 shekels, soit 2,2 fois plus qu'en Cisjordanie, et, dans les colonies, il était supérieur de 41 pour cent à celui de la Cisjordanie (figure 2.4.A). Le secteur de la construction en Israël restait celui où les niveaux de rémunération étaient les plus élevés, avec un salaire journalier moyen de 327 shekels. Entre 2024 et 2025, le salaire journalier moyen a augmenté de 4,3 pour cent en Israël alors que, dans les colonies, il a progressé plus rapidement, à savoir de 16,5 pour cent (figure 2.4.B). En revanche, il a continué de stagner en Cisjordanie, ce qui a incité encore plus les travailleurs palestiniens à rechercher un emploi en dehors de l'économie nationale, malgré les coûts, les risques et les incertitudes que cela suppose.

► **Figure 2.4. Salaire journalier moyen par zone géographique, 2025 (en shekels) et évolution du salaire journalier moyen, 2024-2025 (en pourcentage)**



Source: Estimations du BIT d'après les données fournies par les enquêtes trimestrielles sur la main-d'œuvre du PCBS, 2024-25.

51. Globalement, ces évolutions mettent en évidence une dynamique double. Si l'emploi en Israël et dans les colonies procure des moyens de subsistance à un nombre croissant de Palestiniens, il se caractérise de plus en plus par l'informalité, la précarité et des inégalités d'accès. Il est donc à la fois une réponse à une nécessité économique et une source de vulnérabilité.

► **Chapitre 3. Droits des travailleurs palestiniens**

52. Les rapports successifs du Directeur général ont mis en évidence les effets néfastes de différentes mesures prises par Israël dans le contexte de l’occupation sur les droits sociaux et économiques des travailleurs palestiniens, y compris des droits consacrés par les normes internationales du travail. Ces mesures concernent notamment l’expansion des colonies, le contrôle des terres, les expulsions, les démolitions et les déplacements, ainsi que les restrictions à la liberté de circulation et d’accès. Conjuguées à l’accroissement du nombre de cas de violences commises par des colons, ces mesures compromettent gravement la réalisation des principes et droits fondamentaux au travail.

Expansion des colonies

53. Les colonies et l’ensemble complexe de politiques et de mesures qui sous-tendent leur existence ont pour effet de restreindre l’accès des Palestiniens aux terres, à l’eau et à d’autres ressources productives, de même que le développement des infrastructures et la liberté de circulation et de résidence. Cela contribue à affaiblir les capacités de création d’emplois de l’économie palestinienne, tout en entravant l’accès aux emplois existants et en compromettant les moyens de subsistance agricoles. L’expansion des colonies en Cisjordanie, qui n’a cessé de progresser au fil des ans, s’est accélérée depuis 2023 pour atteindre un rythme sans précédent (tableau 3.1) ³⁵.

► **Tableau 3.1. Indicateurs de l’expansion des colonies en Cisjordanie (2022-2025)**

	2022	2023	2024	2025
Avant-postes établis (hors Jérusalem-Est)	7	32	62	86
Projets de nouveaux logements dans les colonies dont la planification a progressé d’au moins une étape (hors Jérusalem-Est)	4 427	12 883	9 961	27 941
Projets de nouveaux logements pour les Palestiniens dans la zone C dont la planification a progressé d’au moins une étape	58	0	0	n.d.
Nouveaux appels d’offres pour la construction de logements dans les colonies (hors Jérusalem-Est)	159	1 258	1 329	9 629
Terres palestiniennes déclarées domaines de l’État, en hectares, rendues indisponibles pour les Palestiniens	389	50	2 426	120
Structures palestiniennes détruites, principalement en raison de l’absence de permis, que les Palestiniens obtiennent rarement, d’opérations militaires ou de mesures punitives	957	1 178	1 769	1 659
Remarques: Sauf indication contraire, les chiffres incluent Jérusalem-Est; n.d. = données non disponibles. Sources: Peace Now, « Settlement Watch – Data », et OCHA, « Breakdown of Data on Demolition and Displacement in the West Bank », consultés le 7 avril 2026.				

³⁵ Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l’homme, *Les colonies de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé*, 4 février 2026, paragr. 11.

54. Dix-neuf nouvelles colonies ayant été approuvées en décembre 2025, le nombre total de colonies a atteint 210, contre 141 en 2022 ³⁶. Le nombre de nouveaux avant-postes ³⁷ a lui aussi considérablement augmenté, étant passé de 7 en 2022 à 86 en 2025.

Renforcement du contrôle exercé par Israël sur les terres de Cisjordanie

55. Dans la zone C, on estime qu'environ 70 pour cent des terres sont inaccessibles aux projets de développement palestiniens et qu'environ 58 pour cent des terres ne sont pas enregistrées ³⁸. Après avoir suspendu le processus d'enregistrement foncier en Cisjordanie en 1968, le gouvernement d'Israël a décidé en mai 2025 de le reprendre spécifiquement dans la zone C ³⁹. En février 2026, il a donné instruction aux autorités compétentes de faire avancer les procédures de régularisation des titres fonciers et a ouvert des crédits budgétaires à cette fin. Ce processus permettra d'enregistrer officiellement les terres qui avaient été déclarées domaines de l'État par Israël. Selon l'ONG israélienne Peace Now, cela privera dans de nombreux cas des Palestiniens de toute possibilité concrète d'exercer leurs droits de propriété ⁴⁰.
56. En outre, le gouvernement d'Israël a adopté des mesures permettant aux Israéliens d'acheter des terres directement aux Palestiniens. Auparavant, Israël n'autorisait que les personnes morales enregistrées en Israël à effectuer de telles transactions. De plus, l'obligation d'obtenir une autorisation avant de vendre des terres a été levée, l'accès aux registres fonciers a été ouvert au public et l'achat par l'État de terres appartenant à des Palestiniens a repris. Ces mesures devraient entraîner de nouvelles pertes de terres pour les Palestiniens ⁴¹.

Expulsions, démolitions et déplacements

57. Les terres déclarées «domaines de l'État» sont presque exclusivement réservées à l'usage des Israéliens. Les communautés palestiniennes de la zone C ne disposent pas de plans d'urbanisme, et il leur est pratiquement impossible d'obtenir des permis de construire pour des logements ou à des fins agricoles, commerciales ou autres ⁴². En février 2026, le gouvernement d'Israël a étendu les compétences des autorités de contrôle et des autorités chargées de l'application de la loi dans les zones A et B, en réattribuant à l'administration civile israélienne certaines compétences des organes municipaux palestiniens en matière d'aménagement du territoire et de délivrance de permis de construire, accroissant ainsi le risque d'expulsion et de déplacement dans ces zones ⁴³.
58. En 2025, rien que dans la zone C, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) a recensé 1 320 destructions de structures palestiniennes, dont certaines étaient utilisées pour

³⁶ Jeremy Sharon, «Government Announces 19 New West Bank Settlements and Legalized Outposts», *The Times of Israel*, 21 décembre 2025.

³⁷ Les avant-postes sont des colonies satellites plus petites érigées sur des terres appartenant à des particuliers palestiniens, dont des colons israéliens se sont emparés de force.

³⁸ OCHA, «Area C of the West Bank: Key Humanitarian Concerns», août 2014; Peace Now, «Government Approves West Bank Land Settlement, Allocates NIS 244 Million for a Process Entailing the Dispossession of Thousands of Palestinians», 15 février 2026.

³⁹ Comité ministériel chargé des questions de sécurité nationale, *décision n° 187/B*, 11 mai 2025 [en hébreu].

⁴⁰ Peace Now, «Government Approves West Bank Land Settlement».

⁴¹ Peace Now, «The Cabinet Approves a Series of Decisions to Take Control of Land and Strip Powers from the Palestinian Authority», 8 février 2026.

⁴² OCHA, «Area C of the West Bank: Key Humanitarian Concerns», août 2014.

⁴³ OCHA, «Humanitarian Situation Update #358: West Bank», 19 février 2026.

l'agriculture ou d'autres activités de subsistance. Il s'agit du chiffre le plus élevé depuis que des données ont commencé à être recueillies en 2009. Sur ce nombre, 1 270 démolitions étaient motivées par l'absence de permis. Au total, 1 659 structures ont été détruites au cours de l'année en Cisjordanie, toutes zones confondues. Les expulsions, les démolitions, les confiscations et les fermetures de structures ont entraîné le déplacement de 2 116 personnes ⁴⁴. La perte de biens productifs qui en résulte pèse directement sur les moyens de subsistance et les possibilités de revenu des Palestiniens.

59. Environ 33 000 personnes ont été déplacées en 2025 lorsque les camps de réfugiés de Jénine, Tulkarem et Nur Shams ont été évacués en raison d'opérations militaires israéliennes, de sorte que leurs activités de subsistance ont été brusquement interrompues, de même que leur accès au travail et à l'éducation ⁴⁵. Des opérations militaires se sont poursuivies dans le nord de la Cisjordanie et se sont étendues à d'autres parties de ce territoire, y compris jusque dans des villes et des villages palestiniens ⁴⁶. Ces opérations et le renforcement des mesures de contrôle des déplacements ont pour objectif déclaré de répondre aux menaces qui pèsent sur la sécurité des Israéliens en Cisjordanie et en Israël ⁴⁷.

Restrictions à la liberté de circulation et d'accès

60. Les travailleurs palestiniens qui cherchent à rejoindre leur lieu de travail ou leurs terres agricoles rencontrent aujourd'hui 925 obstacles à la circulation en Cisjordanie (points de contrôle, barrières, barrages routiers, fossés et remblais), un chiffre supérieur de 43 pour cent à la moyenne annuelle des vingt dernières années ⁴⁸. Cette situation est source de stress, d'incertitude et de retards. D'après certaines informations, les horaires d'ouverture des points de contrôle et des barrières seraient souvent modifiés à la dernière minute, ce qui entraînerait des trajets plus longs, plus coûteux et plus dangereux.
61. Ces restrictions entravent tous les aspects du travail qui dépendent de la liberté de circulation, aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public. Les fonctionnaires du ministère du Travail ont des difficultés à se rendre sur les lieux de travail pour effectuer des inspections ou fournir des services de conseil ou autres; les organisations de travailleurs et d'employeurs palestiniennes ont des difficultés pour joindre leurs membres et organiser des activités; les élèves arrivent en retard à l'école ou au centre de formation, ou ne peuvent tout simplement pas accéder à ces établissements; les victimes d'accidents du travail risquent de ne pas arriver à temps à l'hôpital ou dans un centre de santé, y compris pour recevoir des soins d'urgence ⁴⁹; l'accès des filles et des femmes aux services de santé procréative est limité ⁵⁰.

⁴⁴ OCHA, «Breakdown of Data on Demolition and Displacement in the West Bank», consulté le 7 avril 2026.

⁴⁵ OCHA, «West Bank Monthly Snapshot: Casualties, Property Damage and Displacement», au 31 décembre 2025; UNRWA, «UNRWA Situation Report #207 on the Humanitarian Crisis in the Gaza Strip and the Occupied West Bank, including East Jerusalem», 4 février 2026.

⁴⁶ Coordonnateur spécial adjoint de l'ONU pour le processus de paix au Moyen-Orient, «Briefing to the Security Council», 24 novembre 2025.

⁴⁷ Amir Bohbot, «Inside Operation Iron Wall: How the IDF Is Reshaping the West Bank», *The Jerusalem Post*, 6 juillet 2025; Mora Deitch, Shaul Arieli et Rebecca Meller, «Summary of Terror Attacks in Israel and the West Bank, 2023–2024», Institute for National Security Studies, 4 février 2025.

⁴⁸ OCHA, «West Bank Movement and Access Update», avril 2026.

⁴⁹ OCHA, «West Bank Movement and Access Update», mai 2025, 2.

⁵⁰ Fonds des Nations Unies pour la population, «Situation Report: Crisis in Palestine – October–December 2025», 2.

62. Depuis la construction de la barrière de séparation, les Palestiniens qui possèdent des terres dans la «zone de jointure»⁵¹ sont tenus d'obtenir un permis pour y accéder. À partir d'octobre 2023, la grande majorité des quelque 20 000 titulaires de permis d'exploitation agricole se seraient vu interdire l'accès à la zone. En septembre 2025, l'administration civile israélienne a publié de nouvelles règles d'accès. Alors que les demandeurs de permis n'avaient jusque-là qu'à démontrer l'existence d'un lien de propriété avec des terres situées dans cette zone, l'accès est désormais accordé sur la base des «besoins agricoles». De l'avis de l'ONG israélienne HaMoked, étant donné que la plupart des agriculteurs de la zone cultivent des oliviers, qui ne nécessiteraient qu'un entretien saisonnier selon les forces armées, les nouvelles règles restreignent de fait leur droit d'accéder à leurs terres tout au long de l'année⁵².
63. Les déplacements entre la bande de Gaza et la Cisjordanie restent pratiquement impossibles. Les quelque 4 000 travailleurs gazaouis qui se trouvaient en Israël lors des attaques menées par le Hamas le 7 octobre 2023 sont toujours bloqués en Cisjordanie. Le passage de Rafah a été ouvert occasionnellement pour permettre à un nombre très limité de Palestiniens d'entrer dans la bande de Gaza ou d'en sortir; ceux qui y sont retournés se sont vu infliger des mauvais traitements par les forces militaires israéliennes ainsi que par des Palestiniens armés opérant dans la partie de l'enclave contrôlée par Israël⁵³. La «ligne jaune» devient progressivement une frontière de facto qui entrave l'accès des Palestiniens à leur domicile et à leurs terres⁵⁴.

Violences, y compris les attaques commises par des colons

64. Les actes de violence sont monnaie courante dans toute la Cisjordanie. En 2025, 240 Palestiniens ont été tués et 3 984 blessés, tandis que 17 Israéliens ont été tués et 101 blessés. Les violences n'ont cessé de s'intensifier depuis le début de 2026. Entre le 1^{er} janvier et le 19 mars 2026, 26 Palestiniens ont été tués et 660 blessés, et 11 Israéliens ont été blessés⁵⁵. Selon l'ONG israélienne Yesh Din, 22,7 pour cent des 2 427 plaintes qui ont été déposées par des Palestiniens entre 2016 et 2024 pour des préjudices causés par des soldats israéliens ont donné lieu à une enquête judiciaire et seulement 0,9 pour cent ont abouti à une mise en examen⁵⁶.
65. Les actes de violence à l'encontre de Palestiniens impliquant des colons israéliens sont en forte hausse; 1 828 attaques de colons ont fait des victimes parmi les Palestiniens et/ou causé des dommages matériels à ces derniers en 2025, soit environ 400 de plus qu'en 2024⁵⁷. Des colons ont mené des raids contre des habitations et des communautés palestiniennes, détruit des infrastructures d'approvisionnement en eau et du matériel agricole, empêché l'accès à des terres, volé du bétail, fait paître leurs animaux sur des terres privées palestiniennes et cultivé des terres

⁵¹ La «zone de jointure» est la zone de Cisjordanie située entre la barrière de séparation et la Ligne verte que l'armée israélienne déclare fermée aux Palestiniens. La «Ligne verte» est la ligne d'armistice tracée entre Israël et la Cisjordanie en 1949.

⁵² HaMoked, «From Emergency Measures to Permanent Policy: The Military Formalizes Draconian War-Time Limitations on 'Seam Zone' Farmers», 6 janvier 2026.

⁵³ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), «Patterns of Ill-Treatment and Coercion Reported among Palestinians Returning to Gaza», 5 février 2026.

⁵⁴ OCHA, «Humanitarian Situation Update #357: Gaza Strip», 12 février 2026; Emma Graham-Harrison, «'Yellow line' That Divides Gaza Under Trump Plan Is 'New Border' for Israel, Says Military Chief», *The Guardian*, 8 décembre 2025.

⁵⁵ OCHA, «Data on Casualties», consulté le 8 avril 2026.

⁵⁶ Yesh Din, «Duration of Processing of Complaints Concerning Israeli Soldiers' Offenses against Palestinians in the West Bank», 30 décembre 2025.

⁵⁷ OCHA, «West Bank Monthly Snapshot: Casualties, Property Damage and Displacement», 31 décembre 2025.

qu'ils s'étaient appropriées⁵⁸. Pendant la récolte des olives de 2025, 178 attaques ont été recensées contre des Palestiniens qui travaillaient dans leurs oliveraies ou qui s'y rendaient, attaques qui ont fait des victimes ou causé des dommages matériels. Plus de 6 000 arbres et plants ont été détruits⁵⁹. Les déplacements de communautés d'éleveurs palestiniens ont aussi augmenté de façon considérable en conséquence des violences commises par des colons, en particulier dans la vallée du Jourdain⁶⁰. La majorité des Palestiniens victimes de violences commises par des colons ne portent pas plainte, compte tenu des difficultés d'une telle démarche et des faibles chances d'obtenir réparation⁶¹.

Principes et droits fondamentaux au travail

66. Les mesures visant à restreindre la liberté de circulation des Palestiniens et leur accès à la terre et à limiter les constructions palestiniennes portent atteinte à l'égalité de chances et de traitement en matière d'emploi et de travail, y compris du point de vue de l'accès à l'éducation et à la formation. La Cour internationale de Justice a récemment conclu que ce régime de restrictions générales était constitutif de discrimination systémique⁶².
67. Le manque de possibilités d'emploi en Israël et sur le marché du travail palestinien accroît la dépendance des travailleurs palestiniens à l'égard des emplois dans les colonies israéliennes, ce qui les rend particulièrement vulnérables à l'exploitation et aux abus. La législation israélienne sur le salaire minimum a été rendue applicable aux colonies par une ordonnance militaire⁶³. Toutefois, selon la Fédération générale des syndicats de Palestine (PGFTU), des employeurs ont appliqué la législation jordanienne dans certains cas, entraînant une rupture d'égalité entre les travailleurs Palestiniens. Aucune réglementation en matière de sécurité et de santé au travail ne s'applique dans les colonies⁶⁴. Qui plus est, beaucoup de travailleurs n'ont pas de contrat écrit, et certains sont contraints de céder une part importante de leur salaire à des intermédiaires. Les travailleurs palestiniens sont d'autant plus vulnérables à la violation de leurs droits dans les colonies qu'il n'y existe, de fait, ni inspections du travail ni activités syndicales.
68. Le dépôt d'une plainte devant un tribunal du travail israélien représente une dépense importante pour les Palestiniens qui travaillent en Israël ou dans les colonies, et cette démarche est rendue encore plus complexe par la nécessité d'obtenir un permis pour entrer en Israël. La mission a été informée que des Palestiniens déclaraient n'avoir toujours pas reçu le salaire correspondant aux dernières semaines pendant lesquelles ils avaient travaillé en Israël avant le 7 octobre 2023. Les travailleurs palestiniens du secteur de la construction qui ont travaillé en Israël avant octobre 2023 continuent de pouvoir accéder gratuitement au mécanisme de règlement des différends établi en application de la convention collective sectorielle conclue entre la Fédération générale des travailleurs d'Israël (Histadrout) et l'Association des constructeurs israéliens, qui a traité 1 219 cas en 2025, dont la plupart concernaient des questions de salaire.

⁵⁸ OCHA, «Humanitarian Situation Update #358: West Bank», 19 février 2026; B'Tselem, «Bardalah, the Jordan Valley: Israeli Settlers Let Herd of Cattle Graze in Privately Owned Palestinian Farm Fields in the Qa'un Plain and Assaulted Farmers Who Tried to Defend Their Land», 1^{er} juin 2025.

⁵⁹ OCHA, «Humanitarian Situation Update #346: West Bank», 4 décembre 2025.

⁶⁰ OCHA, «Humanitarian Situation Update #358: West Bank», 19 février 2026.

⁶¹ Yesh Din, «Law Enforcement on Israeli Civilians in the West Bank (Settler Violence)», décembre 2025.

⁶² Cour internationale de Justice, *Conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est*, avis consultatif du 19 juillet 2024, paragr. 223.

⁶³ Contrôleur de l'État d'Israël, *Israeli Administrated Industrial Zones in Judea & Samaria: Follow-up Audit*, février 2023, 142.

⁶⁴ Contrôleur de l'État d'Israël, *Follow-up Audit*, 143.

69. La PGFTU a rapporté que les forces de sécurité israéliennes avaient ouvert le feu, à la barrière de séparation ou à proximité de celle-ci, sur plusieurs travailleurs palestiniens qui tentaient de rejoindre leur lieu de travail en Israël, tuant certains d'entre eux ⁶⁵. Les Palestiniens ayant tenté de se rendre en Israël pour y travailler sans permis seraient considérés comme des «détenus pour raisons de sécurité», et une nouvelle prison aurait été construite pour les accueillir ⁶⁶.
70. La PGFTU a informé la mission que les forces de sécurité israéliennes avaient fait une descente à son siège de Naplouse en octobre 2025, endommageant à cette occasion plusieurs bureaux et interrogeant des travailleurs et des membres du syndicat qui étaient présents.
71. Le 26 janvier 2026, la Knesset a adopté une loi qui interdit de recruter tout travailleur de l'éducation titulaire d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur relevant de l'Autorité palestinienne ⁶⁷. La majorité des enseignants des écoles municipales (écoles privées officielles et reconnues) de Jérusalem-Est possèdent de tels diplômes ⁶⁸. Cette mesure législative est actuellement contestée devant la Haute Cour de justice israélienne par des ONG israéliennes, qui soutiennent qu'elle est discriminatoire ⁶⁹. Étant donné que le secteur de l'éducation est un employeur important pour les femmes palestiniennes de Jérusalem-Est, celles-ci seraient particulièrement touchées par l'entrée en vigueur de cette loi. En outre, les autorités israéliennes ont donné pour instruction aux directeurs des écoles privées reconnues de Jérusalem-Est de recruter de préférence des Palestiniens résidant à Jérusalem-Est plutôt que dans d'autres parties de la Cisjordanie à partir de l'année scolaire 2026-27 ⁷⁰.

⁶⁵ Depuis le 7 octobre 2023, l'OCHA a recensé 17 morts et 262 blessés parmi les Palestiniens qui ont tenté de franchir la barrière après que les autorités israéliennes ont annulé ou suspendu la plupart des permis autorisant l'accès à Jérusalem-Est et à Israël. OCHA, «Humanitarian Situation Update #358: West Bank», 19 février 2026.

⁶⁶ Centre palestinien d'information, «Ben Gvir crée une nouvelle prison pour les travailleurs palestiniens dans les territoires occupés», 30 septembre 2025.

⁶⁷ Loi n° 5786-2026 relative à l'interdiction d'employer des travailleurs de l'éducation titulaires d'un diplôme universitaire délivré par un établissement relevant de l'Autorité palestinienne (modifications de la législation), qui interdit le recrutement de personnes possédant de tels diplômes, sans effet rétroactif. Les personnes concernées peuvent être recrutées si elles possèdent également un diplôme israélien, à moins qu'il ne soit prouvé que cela aurait «une influence néfaste sur des élèves ou des mineurs».

⁶⁸ Centre de recherche et d'information de la Knesset, «Arab Education in East Jerusalem: Selected Aspects», 3 novembre 2024.

⁶⁹ Association pour les droits civils en Israël, «Repeal the Law Disqualifying Teachers with Degrees from the Palestinian Authority», 25 février 2026.

⁷⁰ District de Jérusalem et ville de Jérusalem, instructions à l'intention des directeurs des écoles privées/reconnues mais non officielles concernant le recrutement d'enseignants détenant une carte d'identité verte, 12 mars 2026 [en arabe].

► Chapitre 4. Gouvernance du travail dans une situation de crise prolongée

72. Les institutions palestiniennes chargées de la gouvernance du travail opèrent dans un contexte d'urgence prolongé. À Gaza, face à la fragilité du cessez-le-feu et à l'ampleur des destructions, la remise sur pied des structures de gouvernance du marché du travail reste incertaine. Il est difficile d'évaluer le coût du rétablissement des services de l'emploi, des capacités de l'inspection du travail, et des activités de défense et de représentation assurées par les organisations d'employeurs et de travailleurs. En Cisjordanie, les problèmes de sécurité, les restrictions à la liberté de circulation et d'accès et les difficultés économiques affaiblissent les capacités en matière de gouvernance du travail. Si les fonctionnaires palestiniens continuent de travailler malgré la baisse de leurs salaires, la situation pèse néanmoins sur la fourniture des services essentiels ⁷¹.

Processus de réforme

73. Malgré ces difficultés, le gouvernement s'est employé à faire progresser les réformes en matière de gouvernance. Un projet de Constitution provisoire ⁷² a été publié en février 2026 ⁷³. Des élections municipales étaient prévues en avril 2026 dans tout l'État de Palestine ⁷⁴, et l'élection du Conseil national palestinien est programmée pour novembre 2026 ⁷⁵.
74. La Commission consultative tripartite en matière de politiques du travail a repris ses travaux sur la réforme du droit du travail, dont l'adoption est prévue en 2026. Le ministère du Travail a également élaboré une stratégie nationale pour le secteur du travail (2025-2027) qui contient des orientations stratégiques allant au-delà des mesures d'urgence; la mise en œuvre de cette stratégie reste néanmoins limitée par les difficultés politiques et budgétaires.

Des partenaires sociaux en difficulté

75. Dans tout l'État de Palestine, les organisations d'employeurs et de travailleurs poursuivent leur travail dans des conditions précaires. Cependant, leur capacité opérationnelle est fortement réduite, en particulier à Gaza, et leurs activités se limitent essentiellement au maintien d'une présence institutionnelle minimale. La PGFTU à Gaza a signalé un manque de locaux syndicaux à la suite de leur destruction, des déplacements répétés de travailleurs et des conditions de vie difficiles, l'absence d'électricité perturbant considérablement le fonctionnement des organisations. Afin de maintenir le contact avec les travailleurs et recueillir des informations sur leur situation, la fédération a lancé une initiative visant à enregistrer tous les travailleurs de l'enclave.

⁷¹ Banque mondiale, *Impacts of the Conflict in the Middle East on the Palestinian Economy*, avril 2025, 14-15.

⁷² Agence de presse WAFA, «President Abbas Issues Decree Establishing Interim Constitution Drafting Committee», 18 août 2025.

⁷³ Comité de rédaction de la Constitution, «Draft of the Temporary Constitution of the State of Palestine», février 2026 [traduction anglaise non officielle].

⁷⁴ Cabinet du Premier ministre, «PM Mustafa Directs Authorities to Address Citizens' Needs in Tubas; Cabinet Sets Local Council Elections for 25 April 2026», 2 décembre 2025.

⁷⁵ Jacob Magid et AFP, «Palestinian Authority's Abbas Calls First-Ever Direct PLO Parliament Elections», *The Times of Israel*, 3 février 2026.

76. La Fédération palestinienne des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture a fait part de contraintes similaires. Le fonctionnement institutionnel des cinq chambres de commerce de Gaza a été gravement perturbé, notamment en raison de la destruction de locaux et d'infrastructures informatiques, des déplacements de personnel et de la perte de sources de revenus ⁷⁶.

Programmes de soutien à l'emploi et programmes d'appui d'urgence

77. Le ministère du Travail a continué d'appuyer les mesures de secours mises en œuvre, telles que les subventions salariales accordées aux entreprises dans le cadre de mécanismes de prêts couvrant jusqu'à neuf mois de salaires. Il a également mis en place des initiatives visant à soutenir le marché du travail, en lançant par exemple, en décembre 2025, une plateforme alimentée par l'intelligence artificielle qui met en relation des demandeurs d'emploi et des employeurs locaux et internationaux ⁷⁷, ainsi que le Labour Market Compass, qui permet de recueillir et de fournir des données précises sur le marché du travail ⁷⁸.
78. Le ministère a poursuivi la mise en œuvre de programmes de soutien à l'emploi tels que l'initiative Bader, lancée en 2024 en partenariat avec l'Autorité monétaire palestinienne. Dans le cadre de ce programme, des prêts sans intérêts pouvant aller jusqu'à 60 000 shekels sont accordés à des travailleurs qui ont perdu leur emploi en Israël à la suite du conflit pour leur permettre de créer ou de développer de petites entreprises, contribuant ainsi à la création d'environ 500 projets productifs.
79. Grâce au dispositif Monshati, qui centralise l'accès des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) aux possibilités de financement, aux services de conseil et aux programmes de renforcement des capacités, l'Autorité monétaire palestinienne a facilité l'octroi d'environ 1 000 nouveaux prêts à des MPME entre 2024 et 2026. En outre, rien qu'en 2025, 1 034 MPME ont reçu de nouveaux prêts dans le cadre du programme de financement Estidama ⁷⁹. Le Fonds palestinien pour l'emploi a mis en œuvre, en partenariat avec l'OIT, un programme d'emploi d'urgence, qui ciblait, en 2025, 1 250 bénéficiaires à Gaza et en Cisjordanie, dont 257 femmes ⁸⁰.
80. La mission a précédemment fait état d'environ 39 000 fonctionnaires employés par l'Autorité palestinienne à Gaza en 2022 ⁸¹. On ne sait pas précisément combien de personnes elle emploie encore à ce jour. La création d'une force de police palestinienne à Gaza, composée d'agents dûment sélectionnés, a commencé ⁸², et des dizaines de milliers de personnes ont présenté leur candidature pour l'intégrer ⁸³. Les emplois dans des ONG locales et internationales, ainsi que dans des organisations internationales, restent une source de revenus essentielle pour beaucoup. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-

⁷⁶ OIT, «Rapid Institutional Assessment of Chambers of Commerce, Industry and Agriculture in the Gaza Strip», 2025 (document non publié).

⁷⁷ Voir «Job Match».

⁷⁸ Ministère du Travail, «National Labour Sector Strategy 2025-2027», 40.

⁷⁹ Autorité monétaire palestinienne, note communiquée à la mission, mars 2026.

⁸⁰ OIT, «Emergency Employment in the Occupied Palestinian Territory», janvier 2026.

⁸¹ OIT, *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés*, ILC.111/DG/APP, 2023.

⁸² ONU, Conseil de sécurité, Résolution 2803 (2025), paragr. 15.

⁸³ *The Times of Israel*, «Board of Peace Envoy Lays Out Principles of Disarmament Plan Presented to Hamas», 25 mars 2026.

Orient (UNRWA), employeur majeur à Gaza qui compte près de 11 000 agents ⁸⁴, a réduit les salaires et abaissé le temps de travail à 80 pour cent depuis février 2026, et s'appuie de plus en plus sur des contrats journaliers et des programmes de type «travail contre rémunération» pour faire face au manque de ressources. Il existe une incertitude quant au nombre de personnes employées par les autorités de facto à Gaza. D'après certaines informations, les paiements effectués par le Hamas aux fonctionnaires ont été irréguliers, réduits, voire interrompus, sur fond d'aggravation de la crise financière et d'effondrement de l'«économie des tunnels» ⁸⁵.

81. La cellule de crise pour Gaza a mené des activités jusqu'au début de 2026, assurant principalement la mise en œuvre de l'aide humanitaire, et apportant un soutien limité à l'emploi au moyen de programmes de type «travail contre rémunération» et d'autres dispositifs d'emploi temporaire ⁸⁶.

Vulnérabilité accrue

82. Le taux d'emploi des femmes reste extrêmement faible en Cisjordanie, et la situation est encore plus difficile à Gaza où le travail rémunéré leur est quasiment inaccessible. Dans le même temps, les responsabilités liées aux soins non rémunérés, qui sont de plus en plus lourdes en raison des déplacements de population, de l'augmentation du nombre de personnes en situation de handicap et de l'absence de services, continue de pousser certaines femmes hors du marché du travail ⁸⁷. Le pourcentage de ménages dirigés par des femmes à Gaza a augmenté de 50 pour cent entre octobre 2023 et octobre 2025. En Cisjordanie, les jeunes femmes instruites sont beaucoup plus touchées par le chômage, ce qui met en lumière les obstacles structurels persistants à leur intégration sur le marché du travail ⁸⁸.
83. Le ministère des Affaires féminines a fourni une aide en espèces aux ménages dirigés par des femmes, soutenu des programmes de création d'emplois, créé des coopératives de femmes pour favoriser le rétablissement collectif des moyens de subsistance et proposé des dispositifs de renforcement des capacités aux femmes entrepreneures. L'initiative en faveur d'une économie palestinienne inclusive (2025-2030) vise à promouvoir les MPME dirigées par des femmes, à renforcer les chaînes de valeur locales et à intégrer les femmes aux économies verte et numérique.
84. À Gaza, des jeunes ont informé la mission que la destruction des infrastructures, l'absence d'électricité et une connexion Internet peu fiable avaient considérablement réduit les possibilités de travail indépendant et de travail à distance, qui constituaient auparavant une source de revenus. Il convient de garantir en priorité un accès à des espaces de travail sûrs, à des infrastructures numériques fiables et à des possibilités de travail indépendant, afin de permettre une réelle participation à la relance économique. Presque tous les établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels ont été détruits ou sont devenus

⁸⁴ UNRWA, «UNRWA Situation Report #211 on the Humanitarian Crisis in the Gaza Strip and the Occupied West Bank, Including East Jerusalem», 5 mars 2026.

⁸⁵ Shira Rubin et Hazem Balousha, «[Hamas Facing Financial And Administrative Crisis Amid Gaza War As Revenue Dries Up](#)», *The Washington Post*, 21 juillet 2025; *The Times of Israel*, «[Coffee and Cash: How Hamas Pays Its Civil Servants amid the War](#)», 4 septembre 2025.

⁸⁶ État de Palestine, Government Operations Room for Emergency Interventions in the Southern Governorates, Annual report 2025-2026 (document non publié).

⁸⁷ OIT, «Decent Work and Recovery Programme, 2026-2027».

⁸⁸ PCBS, «[The Palestinian Central Bureau of Statistics \(PCBS\) highlights the situation of Palestinian women on the International Women's Day](#)», 8 mars 2026. Voir également ministère des Affaires féminines, «[The Reality of Women in the Palestinian Economy 2026 on the Eve of 8th of March](#)», 8 mars 2026.

inutilisables⁸⁹. Les pépinières d'entreprises qui venaient auparavant en aide aux start-up, comme au sein du Collège universitaire des sciences appliquées, ont elles aussi été détruites. La reprise de leurs activités nécessiterait des ressources et un environnement opérationnel stable.

- 85.** En Cisjordanie, si les établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels poursuivent leurs activités, leur situation est de plus en plus difficile en raison des restrictions à la liberté de circulation et des perspectives d'emploi limitées des futurs diplômés. Les efforts visant à soutenir la transition entre la formation et l'emploi bénéficient de l'appui de plusieurs initiatives, comme celle du Fonds palestinien pour l'emploi en faveur du relèvement des entreprises, menée avec l'appui de l'OIT et ciblant à la fois Gaza et la Cisjordanie. L'UNRWA maintient ses activités d'enseignement et de formation techniques et professionnels en Cisjordanie; néanmoins, le fonctionnement du centre de formation de Qalandia est lourdement entravé par une récente loi israélienne qui interdit l'approvisionnement en électricité et en eau des locaux de l'UNRWA⁹⁰.
- 86.** Plusieurs interlocuteurs ont fait part d'une hausse importante du travail des enfants à Gaza, qui constitue une stratégie de survie particulièrement préjudiciable. Dans une famille sur quatre, des enfants – parfois âgés d'à peine 6 ans – ont réalisé des tâches dangereuses⁹¹. Les interlocuteurs de la mission ont décrit notamment des enfants recueillant et vendant de l'eau dans des sacs en plastique, fouillant des décombres à la recherche de matériaux réutilisables et vendant des aliments cuisinés ou de petits articles dans la rue.

Initiatives visant à repenser la protection sociale

- 87.** La protection sociale est une priorité essentielle en matière de gouvernance. En 2025, le ministère du Développement social a continué de travailler à la réforme du programme national de transfert en espèces, qui a conduit à la mise en place de prestations sociales fondées sur les droits, dans une démarche catégorielle axée sur les différentes étapes de la vie. En conséquence, quelque 17 000 personnes âgées et 14 000 personnes en situation de handicap ont reçu un complément de revenu en 2024-25, élargissant la couverture fondée sur les droits. Ces travaux s'appuient sur la stratégie nationale de protection sociale pour la période 2025-2027.
- 88.** Le décret-loi n° 4/2025, adopté en janvier 2025, a apporté d'importants changements au cadre de l'aide sociale, notamment l'arrêt du système de paiement associé au «Fonds pour les martyrs» et la réorientation vers un ciblage des personnes pauvres fondé sur l'estimation des ressources et sur des critères de pauvreté multidimensionnelle. Le décret a également transféré la responsabilité de l'aide versée en espèces au titre de la protection sociale à l'Institution palestinienne d'autonomisation économique (Tamkeen). Cette redistribution des rôles et cette révision des systèmes ont été sources d'incertitudes en ce qui concerne la gouvernance et le contrôle. En attendant que la nouvelle structure institutionnelle soit plus clairement définie, des partenaires internationaux majeurs ont suspendu leurs contributions financières à partir d'avril 2025. En raison de cette interruption des financements et des contraintes budgétaires persistantes, seuls cinq paiements ont été effectués en 2025 et aucun n'avait été effectué en mars 2026.

⁸⁹ OIT, «Workforce Solutions for Business Recovery in the State of Palestine», 2025 (document non publié), 1.

⁹⁰ Sam Sokol, «Knesset Passes Law Blocking Provision of Electricity and Water to UNRWA Facilities», *The Times of Israel*, 29 décembre 2025; Amira Hass, «Palestinian UNRWA Vocational Training Center Faces Closure by Israel», *Haaretz*, 16 janvier 2026.

⁹¹ UNICEF, «Protecting Children in Gaza Strip», mise à jour en octobre 2025.

Inspection du travail

- 89.** Les restrictions à la liberté de circulation, les ressources financières limitées et les capacités de transport insuffisantes continuent de perturber les services d’inspection du travail. Actuellement, 85 inspecteurs sont chargés de contrôler environ 155 000 lieux de travail en Cisjordanie. Le travail informel limite encore davantage la portée des inspections. En 2025, 13 accidents du travail mortels ont été enregistrés en Cisjordanie, principalement dans le secteur de la construction ⁹²; toutefois, il est probable que ce nombre soit sous-estimé, compte tenu de l’efficacité limitée des mécanismes d’application et de signalement.

⁹² Université polytechnique de Palestine, «[Rapport annuel sur les accidents du travail mortels en Cisjordanie \(2025\)](#)» [disponible en arabe uniquement].

► Chapitre 5. Travailleurs du Golan syrien occupé

- 90.** Occupé depuis 1967, le Golan syrien a été annexé par Israël en 1981⁹³. La situation économique et sociale complexe de ce territoire, liée à l'occupation ainsi qu'à l'instabilité et au conflit au niveau régional, continue d'avoir des répercussions sur les moyens de subsistance et les possibilités d'emploi des travailleurs syriens, qui restent essentiellement présents dans la construction, les services et l'agriculture⁹⁴. Les interlocuteurs de la mission ont appelé l'attention sur des préoccupations de longue date concernant l'inégalité d'accès à la terre, à l'eau et aux marchés, ainsi que l'accès limité à des secteurs exigeant un plus haut niveau de qualification.
- 91.** La pratique d'activités agricoles resterait entravée pour les Syriens du Golan syrien occupé, en raison de restrictions à la distribution d'eau et de l'accès aux terres cultivables. Ces difficultés sont encore aggravées par des conditions climatiques de plus en plus sèches. Depuis octobre 2023, les travailleurs palestiniens de Cisjordanie ne sont plus autorisés à travailler dans la région, et les sanctions à l'encontre des travailleurs sans permis et de leurs employeurs auraient été renforcées. Dans ce contexte, le recours exclusif à la main-d'œuvre locale a entraîné une hausse des coûts de production, rendant les produits agricoles des agriculteurs syriens moins compétitifs par rapport à ceux des colonies voisines.
- 92.** Le secteur du tourisme est en difficulté depuis 2023, dans un contexte d'instabilité régionale généralisée. Les hostilités dans la région assombrissent encore les perspectives de reprise. L'accès à l'emploi reste limité au niveau local dans les secteurs émergents, notamment la technologie et les industries axées sur les connaissances, en particulier pour les jeunes en quête de nouvelles perspectives économiques. La citoyenneté israélienne est un prérequis pour accéder à certains emplois.
- 93.** Les investissements annoncés dans les infrastructures publiques – notamment les écoles et les installations sportives en cours de construction – ainsi que les investissements prévus pour promouvoir l'agrotourisme dans le village d'Eïn Qiniya semblent offrir des perspectives prometteuses en matière de création d'emplois et de revenus⁹⁵. Les interlocuteurs ont également indiqué que l'accès aux services israéliens de protection sociale et de santé, dont bénéficient les Syriens du Golan syrien occupé, atténue certaines inégalités en matière économique.
- 94.** Bien que le nombre des colonies israéliennes n'ait pas augmenté depuis plusieurs années et soit toujours de 34, les colonies existantes seraient toutefois en train de s'étendre. L'objectif déclaré est d'accroître le nombre de résidents israéliens dans la région, qui s'élève actuellement à 28 000 environ – un chiffre presque équivalent à celui des Syriens du Golan. Cette évolution pourrait avoir des répercussions sur l'utilisation des terres et les perspectives économiques dans les zones environnantes. Une décision judiciaire définitive est attendue en 2027 au sujet de projets de construction d'éoliennes qui ont été dénoncés par les communautés locales en raison de leur capacité à restreindre encore davantage toute expansion des villages syriens.

⁹³ Dans sa résolution 497 (1981), le Conseil de sécurité de l'ONU a affirmé que la décision prise par Israël d'imposer ses lois, sa juridiction et son administration dans le territoire syrien occupé était nulle et non avenue et sans effet juridique sur le plan international. Cette résolution a été réaffirmée par plusieurs résolutions ultérieures de l'Assemblée générale des Nations Unies.

⁹⁴ Bureau central israélien de statistique (CBS), données concernant le Golan issues de l'enquête sur la main-d'œuvre, communiquées à la mission par le CBS le 23 mars 2025, par courriel.

⁹⁵ «Eïn Qiniya, le village des sources», exposé communiqué à la mission par le maire d'Eïn Qiniya.

95. À la suite de la chute du gouvernement syrien, le 8 décembre 2024, des unités de l'armée israélienne ont pénétré dans la zone de séparation («zone tampon») située entre Israël et la République arabe syrienne, dans le gouvernorat de Qouneitra, qui était jusque-là démilitarisée, et ont commencé à y mener des opérations. Les interlocuteurs de la mission ont indiqué que la présence de forces israéliennes à l'intérieur et aux abords de l'ancienne zone tampon contribuait à créer un climat d'incertitude qui nuisait à l'activité économique des communautés voisines. Certaines parties de la zone jouxtant la ligne de cessez-le-feu de 1967 auraient été fermées, empêchant des agriculteurs de cultiver leurs terres, et des produits chimiques auraient été pulvérisés le long de certains tronçons de la ligne de cessez-le-feu afin de retirer la végétation pour des raisons de sécurité, ce qui suscite des inquiétudes quant aux répercussions potentielles sur les cultures, le bétail et les sources d'eau ⁹⁶.
96. Les interlocuteurs ont également indiqué que les préoccupations en matière de sécurité et l'incertitude économique avaient des conséquences sur les aspirations de nombreux Syriens du Golan syrien occupé, notamment les jeunes. Les demandes de citoyenneté israélienne ont augmenté, en particulier à la suite d'incidents graves ayant touché les communautés druzes du gouvernorat de Soueïda, dans le sud de la République arabe syrienne, à la mi-2025 ⁹⁷. La citoyenneté israélienne est de plus en plus perçue comme gage d'une plus grande sécurité et comme donnant accès à des possibilités d'emploi et à des salaires nettement supérieurs à ceux pratiqués en République arabe syrienne et dans d'autres pays de la région.
97. Au début de 2026, des pourparlers ont eu lieu entre des responsables israéliens et le nouveau gouvernement syrien afin de répondre aux préoccupations en matière de sécurité. Selon certaines sources, des questions économiques et commerciales auraient été également abordées à cette occasion ⁹⁸.

⁹⁶ Centre arabe des droits de l'homme sur le plateau du Golan (Al-Marsad), «[Al-Marsad Has Called on the Israeli Occupation Authorities to Immediately Halt the Aerial Spraying of Chemical Pesticides Using Agricultural Aircraft over Syrian Lands Within the Disengagement Zone](#)», 10 février 2026.

⁹⁷ Des attaques armées ont commencé le 13 juillet 2025 dans le gouvernorat de Soueïda et aux alentours, faisant au moins 1 000 morts et donnant lieu à des enlèvements, à des pillages, à la destruction de biens et à des violences à l'encontre de femmes et de filles. HCDH, «[Syria: UN Experts Alarmed by Attacks on Druze Communities, Including Sexual Violence Against Women and Girls](#)», 21 août 2025.

⁹⁸ Département d'État des États-Unis d'Amérique, «[Joint Statement on the Trilateral Meeting Between the Governments of the United States of America, the State of Israel, and the Syrian Arab Republic](#)», 6 janvier 2026.

► Chapitre 6. Promouvoir un relèvement centré sur l'emploi

98. Les travailleurs palestiniens se trouvent dans une précarité sans précédent. En l'absence d'une solution politique, comme il est dit au chapitre 1, et d'une mise en œuvre pleine et entière du Plan d'ensemble visant à mettre fin au conflit à Gaza, comme l'a demandé le Conseil de sécurité de l'ONU, peu de progrès pourront être réalisés. Malgré ce contexte, il n'est pas envisageable de ne rien faire et de remettre à plus tard l'action en faveur de la justice sociale. Des mesures fortes sont nécessaires pour soutenir le marché du travail en Palestine, afin qu'il ne se dégrade pas davantage. Les efforts visant à développer au maximum les possibilités d'emploi, à renforcer la protection sociale et à défendre les droits des travailleurs doivent être au cœur des plans actuels de relèvement et de reconstruction, afin de contribuer à préserver les moyens de subsistance, à rétablir les perspectives d'avenir et la dignité, et à renforcer la résilience des institutions.
99. Les dix actions prioritaires ci-après devraient guider ces efforts. Leur mise en œuvre nécessitera la coopération de toutes les parties. L'OIT est prête à y contribuer, au moyen de conseils stratégiques, d'une coopération technique et d'une mobilisation des ressources, en s'appuyant également sur le Programme de promotion du travail décent pour le territoire palestinien occupé (2026-27).
100. **Permettre la liberté de circulation et l'accès aux moyens de subsistance:** La libre circulation entre la Cisjordanie et la bande de Gaza ainsi qu'à l'intérieur de ces territoires est essentielle pour permettre aux travailleurs de trouver ou de retrouver un emploi, de stabiliser leurs revenus et d'éviter une nouvelle marginalisation sur le marché du travail. L'accès à la terre, à l'eau, à l'électricité et aux marchés est une condition indispensable à l'investissement et à la création d'emplois. La levée des restrictions sur les zones agricoles et de pêche revêt une importance particulière pour la sécurité alimentaire et pour l'intégration des travailleurs qui ont perdu leur emploi en Israël ou ont été déplacés à l'intérieur du territoire.
101. **Relancer le commerce entre Gaza et la Cisjordanie:** La relance de l'économie passe par la reprise des flux commerciaux entre Gaza et la Cisjordanie, qui sont aujourd'hui totalement interrompus. Ces mesures devraient notamment consister à réexaminer, sous réserve de considérations de sécurité raisonnables, les restrictions pesant sur des intrants productifs essentiels, tels que les semences, le carburant, les équipements solaires et les groupes électrogènes; à lever tous les obstacles qui empêchent actuellement les commerçants palestiniens d'exercer leurs activités; et à autoriser l'entrée à Gaza des marchandises produites en Cisjordanie. La relance des secteurs productifs à Gaza – en particulier l'agriculture, la pêche et la petite industrie manufacturière – sera essentielle pour amorcer la relance de l'emploi et de l'activité économique.
102. **Étendre les travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre et les initiatives de relance:** Les programmes de travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre peuvent créer immédiatement des possibilités de revenus pour les femmes et les hommes tout en permettant la reconstruction des infrastructures essentielles, en particulier à Gaza. Des activités telles que la gestion des déchets, le développement des énergies renouvelables et le recyclage – qui sont d'ores et déjà mises en œuvre par nécessité – pourraient donner lieu à des programmes d'emploi structurés de grande ampleur qui contribueraient à la reprise économique. Ces programmes devraient reposer sur l'application de normes sociales et environnementales, des contrôles appropriés et la participation des partenaires sociaux.

- 103. Promouvoir des activités économiques moins entravées par les obstacles physiques:** En attendant la nécessaire levée des restrictions à la liberté de circulation, le télétravail, rendu possible par les technologies de l'information et de la communication, peut offrir de précieuses possibilités d'emploi et de revenus, en particulier pour les femmes, les personnes en situation de handicap et d'autres groupes susceptibles d'être exclus du marché du travail. Cela nécessitera des investissements dans les infrastructures numériques, un approvisionnement électrique fiable, des espaces de travail disponibles et le développement des compétences. Dans un contexte de pénurie, les coopératives et d'autres modèles issus de l'économie sociale et solidaire peuvent jouer un rôle important pour soutenir ces efforts.
- 104. Encourager le travail des femmes et investir dans l'économie du soin:** Les femmes palestiniennes sont les principaux aidants et, de plus en plus, les principaux soutiens de famille. Bien que nombre d'entre elles soient hautement qualifiées, elles continuent de se heurter à de multiples obstacles à l'emploi et à la protection de leurs droits. Investir dans l'économie du soin est essentiel pour accroître la participation des femmes au marché du travail, notamment en renforçant le système éducatif, en garantissant un travail décent aux travailleurs du soin et en proposant des services de soins accessibles et abordables. Cela est également essentiel pour résoudre la grave crise humanitaire qui pèse sur le bien-être physique et psychologique des Palestiniens, notamment des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées.
- 105. Soutenir le redressement des entreprises et l'activité économique locale:** Aider les entreprises à redémarrer leurs activités et à conserver leurs employés, notamment en facilitant l'accès aux financements, est essentiel pour relancer le marché du travail. Les partenaires nationaux et internationaux devraient aider en priorité les micro, petites et moyennes entreprises ainsi que les coopératives, grâce à des programmes d'emploi subventionnés, des programmes de réinsertion professionnelle, l'enseignement et la formation techniques et professionnels, l'apprentissage et la formation en milieu professionnel pour les diplômés, entre autres. Il est essentiel d'apporter un soutien ciblé aux entreprises dirigées par des femmes. Les programmes d'aide à l'emploi, tels que ceux mis en place par le Fonds palestinien pour l'emploi et l'Autorité monétaire palestinienne, ont démontré leur potentiel dans ce domaine.
- 106. Étendre la protection sociale:** Renforcer les régimes de protection sociale non contributifs, tels que les transferts en espèces, reste essentiel pour protéger les ménages vulnérables et soutenir le redressement du marché du travail. Associés à des programmes pour l'emploi, ces régimes de protection sociale peuvent contribuer à réduire la pauvreté et à stimuler la demande au niveau local. Néanmoins, dans un contexte de réduction de la marge de manœuvre budgétaire, un soutien financier adéquat de la part des donateurs est nécessaire pour assurer leur fonctionnement. Un système centralisé de transferts en espèces doit être rétabli. Dans le même temps, les efforts de réforme devraient viser à mettre en place un système contributif global afin de pallier l'absence actuelle de sécurité sociale pour les travailleurs du secteur privé, de manière à couvrir notamment le chômage, la maladie, l'invalidité et la vieillesse.
- 107. Assurer un relèvement fondé sur les droits:** Priorité doit être donnée à l'emploi formel et au travail décent pour les travailleurs palestiniens, tant dans l'État de Palestine qu'en Israël, conformément aux normes internationales du travail. À cette fin, des mesures de protection doivent être mises en place contre les pratiques relevant de l'exploitation, notamment les services de courtage en permis, et des conditions de travail décentes garantissant la santé et la sécurité des travailleurs doivent être assurées. Les programmes d'emploi à court terme, tels que les programmes de type «travail contre rémunération», devraient inclure des mesures de protection visant à prévenir la multiplication des contrats de travail précaires et à offrir des perspectives d'emploi plus stable. Le travail des enfants, qui serait très répandu à Gaza, devrait faire l'objet de

rapports et être étroitement surveillé et éliminé de façon prioritaire, parallèlement aux efforts visant à rouvrir les écoles.

- 108. Renforcer les institutions de gouvernance du marché du travail:** Le bon fonctionnement des institutions du marché du travail est essentiel à la stabilité économique et sociale. Renforcer l'administration du travail, y compris l'inspection du travail, la collecte et l'analyse de données sur le marché du travail et le dialogue social, peut contribuer à garantir le respect des droits des travailleurs et des conditions de travail équitables dans le cadre du relèvement. L'application effective du salaire minimum constituera une première étape cruciale pour prévenir l'aggravation de la précarité. Afin d'assurer une bonne gouvernance du travail et de concevoir des plans de relèvement et de reconstruction efficaces, la participation des organisations d'employeurs et de travailleurs est indispensable.
- 109. Rétablir le dialogue et la coordination sur l'emploi des Palestiniens en Israël:** Élargir l'accès des travailleurs palestiniens à l'emploi en Israël pourrait présenter des avantages concrets pour les deux parties. Si le traumatisme lié au conflit actuel est profond, la réalité économique n'en reste pas moins évidente: les travailleurs palestiniens ont besoin d'un revenu, tandis que les entreprises israéliennes font face à une pénurie de compétences et de main-d'œuvre. La reprise du dialogue sur ces questions pourrait contribuer à stabiliser les moyens de subsistance et l'activité économique, tout en aidant à rétablir la confiance entre les deux peuples.

► Annexe: Liste des interlocuteurs

Gouvernement de l'État de Palestine et autres institutions publiques

Ministère du Travail

Enas Attari Dahadha, ministre
Samer Salameh, vice-ministre
Rami Mehdawi, assistant du vice-ministre, coopération internationale
Abdel Kareem Mardawi, directeur général, emploi externe
Walid ElBayed, directeur général, relations professionnelles
Lama Awwad, cheffe, Unité femmes-hommes
Hani Shanti, chef, relations internationales
Dana Ismail, conseillère de la ministre
Dana Hasan, conseillère de la ministre

Ministère des Finances, de la Planification et de la Coopération internationale

Estephan Salameh, ministre
Mahmoud Attaia, vice-ministre
Daoud Al Deek, conseiller du ministre
Yasser Shalabi, conseiller du ministre

Ministère des Affaires étrangères

Omar Awadallah, ambassadeur, affaires multilatérales, chef du Département chargé des relations avec l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées des Nations Unies

Ministère du Développement social

Samah Hamad, ministre
Mahdi Hamdan, conseiller de la ministre
Hanadi Barahma, directrice générale chargée de la lutte contre la pauvreté
Sonya Helou, directrice générale chargée de la planification et des projets

Ministère des Affaires féminines

Mona AlKhalili, ministre
Hanna Nakhleh, conseiller spécial de la ministre

Autorité monétaire palestinienne

Yahya Shunnar, gouverneur
Maram Sahlieh, conseillère du gouverneur aux affaires internationales

Bureau central palestinien de statistique

Mohammed Qalalwa, directeur général du Département des statistiques économiques
Suha Kana'an, directrice du Département des statistiques du travail

Organisme de renforcement économique (Tamkeen)

Ahmad Majdalani, chef, membre du Comité exécutif de l'OLP et secrétaire général du Front de lutte populaire palestinien

Fonds palestinien pour l'emploi

Mohamad Abu Zeiter, directeur adjoint – Gaza

Organisations palestiniennes de travailleurs et d'employeurs**Fédération générale des syndicats de Palestine*****Naplouse***

Shaher Sae'd, secrétaire général
Aysha Hmouda, membre du secrétariat général
Saher Sarsour, membre du secrétariat général
Abdelkarim Dweikat, membre du secrétariat général
Waseem Kalbounah, membre du secrétariat général

Dura

Somaya Nammoura, secrétaire

Hébron-centre

Samir Jabari, secrétaire

Halhoul

Nafeth Jaradat, secrétaire

Yatta

Samir Hriezat, secrétaire

Bethléem

Mona Jubran, secrétaire

Tulkarem

Adnan Asi, secrétaire

Qalqilya

Tamam Abdelhafith, secrétaire

Jérusalem

Fawzi Shaaban, secrétaire

Jéricho et vallée du Jourdain

Imad Awajneh, secrétaire

Tubas

Hosni Bani Odeh, secrétaire

Jénine

Mohamed Said Kmail, secrétaire

Salfit

Alaa Younis, secrétaire

Section de Gaza

Tariq Al Hindi, membre du secrétariat général, chef du Syndicat général de l'agriculture

Abdul Raouf Elayyan, membre du secrétariat général

Wael Khalaf, membre du secrétariat général, chef adjoint du Syndicat des agents de la fonction publique

Eatimad Abu Jalalh, présidente de la commission des femmes, Syndicat du textile, cheffe de l'Unité femmes-hommes

Fédération palestinienne des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture, Ramallah

Abdo Idrees, président du conseil d'administration, président de la chambre d'Hébron

Jamal Jawabreh, secrétaire général

Nazih Merdawi, directeur de l'Unité de l'information et du soutien technique

Moussa Salameh, directeur de l'Unité femmes-hommes

Chambre de Ramallah

Salah Hussein, directeur

Chambre de Jérusalem

Luai Al Hussein, directeur

Chambre de Bethléem

Samir Hazboun, président

Chambre de Jénine

Ammar Abu Baker, président

Chambre de Naplouse

Samih Al Masri, président

Chambre de Qalqilya

Mohamad Qatqat, directeur

Chambre de Tulkarem

Mais Fahmawi, directrice

Chambre de Tubas

Maan Sawaftah, directeur

Chambre de Gaza

Ayed Abu Ramadan, président et vice-président du conseil d'administration de la Fédération
Tariq Alsaqa, membre du conseil d'administration
Maher AlTaba, directeur général
Hussam AlHweiti, secrétaire adjoint
Riyad AlSawafiri, secrétaire adjoint

Chambre de Gaza-Nord

Mohammad Abu Wardeh, président
Bahaa Al Amawi, secrétaire
Aziz Meqtat, membre du conseil d'administration

Chambre de Deir AlBalah

Mohammad AlTalbini, président

Organisations de la société civile palestinienne et autres parties prenantes**Centre palestinien de recherche**

Mohammad Shtayyeh, président, membre du Comité central du «Fatah»

Société palestinienne de secours médical

Mustafa Barghouthi, président de la Société palestinienne de secours médical et secrétaire général de l'Initiative nationale palestinienne

Centre Al Mezan des droits de l'homme, Gaza

Sameer Zaqout, directeur adjoint

Al-Haq, Ramallah

Shawan Jabarin, directeur général
Tahseen Elayyan, directeur de programme
Murad Jadallah, chef du Département de l'information et de la documentation

Réseau d'ONG palestiniennes

Amjad Al Shawa, directeur exécutif

Centre des questions féminines, Gaza

Amal Syam, directrice

Incubateur technologique de la faculté des sciences appliquées, Gaza

Mohammed Mushtaha, vice-président chargé des relations extérieures

Travailleurs ¹

Travailleurs de Cisjordanie

M. S., pâtissier
W. S., travailleur de la construction
Y. AS., travailleur de la construction
K. AS., travailleur de la construction
B. K., travailleur dans l'industrie de l'aluminium
O. N., travailleur de la construction
A. D., travailleur de la construction
N. S., travailleuse
S. H., travailleur

Jeunesse de Gaza

Hussein Murtaja, directeur exécutif, Groupe de la culture et du développement de Gaza
Mohammed Ghattas, coordonnateur de projet, Groupe de la culture et du développement de Gaza
Hala Abu Hamad, coordonnatrice du Projet pour les orphelins, Groupe de la culture et du développement de Gaza
Mushera Abu Msalam, assistante administrative, Groupe de la culture et du développement de Gaza
Rahma Obaid, bénévole
Ihsan Abu AlOun, juriste
Maryam Hussein, journaliste
Abdullah AlBitar, ingénieur civil
Noura Zaqout, coordonnatrice de projet, Association médicale palestinienne-américaine

Gouvernement d'Israël

Contributions écrites reçues de:

Yehudit Galili Metzger, directrice, Département chargé des relations avec les institutions des Nations Unies, division des Nations Unies et des organisations internationales, ministère des Affaires étrangères
Waleed Gabdan, conseiller politique, Mission permanente d'Israël auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Organisations israéliennes de travailleurs et d'employeurs

Histadrut – Fédération générale du travail en Israël

Peter Lerner, directeur général de la Division des relations internationales
Avital Shapira-Shabirow, directrice des relations internationales

¹ La mission a reçu les noms complets de tous les travailleurs qu'elle a rencontrés, mais, pour certains, a choisi de n'inclure que leurs initiales dans la liste des interlocuteurs.

Association des industriels d'Israël

Isaac Gurvich, vice-président chargé de la main-d'œuvre, de l'économie et de la fiscalité, Association des constructeurs israéliens
Ishai Pollack, président-directeur général de la Fédération des agriculteurs d'Israël

MAAN – Association de travailleurs

Assaf Adiv, directeur exécutif
Roni Ben Efrat, gestionnaire de ressources
Eden Lichtner, vice-coordonnateur de la section de Jérusalem
Abeer Joubran, juriste, section de Jérusalem
Erez Wagner, secrétaire, section de Jérusalem

Organisations de la société civile israélienne et autres parties prenantes

MachsomWatch – Mouvement de femmes contre l'occupation et pour les droits de l'homme

Hanna Barag, bénévole

Gisha

Stav Salpeter, directrice des relations internationales

Organisations internationales et missions diplomatiques

Ligue des États arabes

Faed Mustafa, secrétaire général adjoint, chef du Secteur de la Palestine et des territoires arabes occupés
Moatassem Al Shawa, secrétariat général, Secteur de la Palestine et des territoires arabes occupés
Mohammed Fathi Shaqoura, chef de la Section du développement et de reconstruction, Secteur de la Palestine et des territoires arabes occupés

Organisation arabe du travail

Fayez Al-Mutairi, directeur général
Marwan Rais, Cabinet du directeur général

Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient

Ramiz Alakbarov, Coordonnateur spécial adjoint pour le processus de paix au Moyen-Orient, coordonnateur résident et coordonnateur de l'action humanitaire
Dinksew Taye, chef du Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies/chef de l'Unité de coordination par intérim

Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, territoire palestinien occupé

Andrea Noyes, cheffe de bureau adjointe
Sofia Hasan, analyste, affaires humanitaires

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Roland Friedrich, directeur des opérations, Cisjordanie
Sam Rose, directeur adjoint principal (Programmes) des opérations, Gaza

Programme des Nations Unies pour le développement, Programme d'assistance au peuple palestinien

Jaco Cilliers, représentant spécial de l'administrateur
Margunn Indreboe, représentante spéciale adjointe de l'administrateur

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Jonathan Veitch, représentant spécial résident
Ettie Higgins, représentante spéciale résidente adjointe

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Ajith Sunghay, chef de bureau
Rana Al Kaisy, cheffe du bureau auxiliaire de Gaza
Karim Ahmad, spécialiste des droits de l'homme

Programme alimentaire mondial

Jane Waite, cheffe de programme
Salah Lahham, spécialiste de l'analyse et de la cartographie de la vulnérabilité

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Ciro Fiorillo, chef de bureau
Azzam Saleh, chef de programme

Banque mondiale

Stefan Emblad, directeur du Bureau de pays
Zackaria Sabella, spécialiste du secteur privé

Fonds monétaire international

Tobias Roy, représentant résident
Hania Qassis, économiste locale
Yazan Abuajamieh, économiste local

Union européenne

James Rizzo, représentant par intérim de l'Union européenne
Johan Fredborn Larsson, chef de la Section Politique, Presse et Information
Frederikke Bruhn Jacobsen, responsable des affaires politiques
Mitia Gorguinpour, administrateur de programme, Développement économique, Infrastructures, Zone C, Agriculture et Gaza

Ambassade des États-Unis d'Amérique, Jérusalem

David Medalia, diplomate
Nathan Eckstein, responsable des questions liées au travail

Golan syrien occupé

Conseil du village d'Ein Quiniya

Wael Mughrabi, chef

Al-Marsad – Centre arabe des droits de l'homme sur le plateau du Golan

Karama Abu Saleh, juriste

Wesam Sharaf, juriste

Association Al Maghariq

Taiseer Maray, président

Autres réunions

Gouvernement de la République arabe syrienne

Ministère des Affaires sociales et du Travail

Hind Kabawat, ministre des Affaires sociales et du Travail

Raghda Zidan, vice-ministre

Ahmed Dalati, gouverneur de Qouneitra

Louay El Aranj, directeur adjoint, Unité de la coopération internationale

Khalil Abdo Awad, directeur, Unité de l'organisation du travail

Mayssah El Ajlouni, directrice, Unité de Qouneitra

Laila Mohamed Adour, membre de la Commission générale pour les réfugiés palestiniens

Gamil Iyad Al Othman, directeur, Centre de données sur le marché du travail

Hamad Barkal, inspecteur du travail

Monzer Salem, chef du bureau de la vice-ministre

Chambre d'industrie de Damas et de la Région rurale de Damas

Mohamed Moulaye, chef

Karim Al Khajja, membre du conseil

Rafic El Sebin, membre du conseil

Fédération générale des syndicats

Georges Daoud, membre du Bureau exécutif

Bureau de l'Envoyé spécial de l'Organisation des Nations Unies en Syrie

Tareq Talahma, chef de bureau

Comité national pour l'administration de Gaza

Ali Shaath, commissaire en chef

Ayd Abu-Ramadan, commissaire chargé de l'économie, de l'industrie et du commerce

Bashir Rayyes, commissaire aux finances

Hanaa Tarazi, commissaire à la sécurité sociale

Sami Nasman, commissaire aux affaires intérieures